

Séance du 4 octobre 2012

Présents : M. RIESTER Franck, Mme MOTOT Ginette M. AUBRY Jean-Pierre, Mme DELOISY Sophie, M. LEGEAY Jean-Claude, M. GOUJAT Jackie, M. BOULVRAIS Daniel, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, M. FEINDEL François, Mme DIAB Noua, Mme PERRIN Sylviane, Mme COUVÉ-DUPONT Muriel, Mme DESMONTIER Solange, Mme KIT Michèle, Mme SCHEHL Françoise, Mme THOURET Marie José, M. SAINTEMARIE Bruno, M. MONTOISY Alexis, M. de LA CHAPELLE Philippe, M. LIVACHE Alain, Mme RABEY Colette, M. COILLOT Roland, Mme SABATE Elianne, M. THIERRY Pascal, M. TREGOAT Yvon.

Absents ayant remis procuration : M. DAUNA Jean-Vincent (pouvoir M. GOUJAT Jackie), M. ASHFORD Patrick (pouvoir Mme PERRIN Sylviane), Mme YVON Marie-Ange (pouvoir Mme DIAB du point n°1 au point n°6), Mme MARTIG-DECES Laëtitia (pouvoir M. COILLOT) Mme CANALE Aude (pouvoir M. THIERRY Pascal).

Absente excusée : Mme Patricia TUERO

Soit du point n°1 au point n°6 27 présents, 5 absents représentés, 1 absente excusée, 32 votants ;

Du point n°7 28 présents, 4 absents représentés, 1 absente excusée, 32 votants ;

Mme GOULLET Christiane, secrétaire de séance.

Hommage à Monsieur Jean-Pierre COLLIN

M. RIESTER : Je voulais vous rappeler que notre ami Jean-Pierre COLLIN est décédé le 23 septembre dernier, il a été conseiller municipal de 2001 à 2008. Il était très engagé dans la vie locale, notamment au sein d'espace chaleur et solidarité. Il était apprécié, discret, engagé aussi dans la vie municipale de Coulommiers. Je voudrais qu'en sa mémoire, nous respections une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

Merci.

Je vais donner la parole à Mme MOTOT qui va nous faire un point sur la rentrée. Je voudrais rapidement revenir quand même, sur une actualité de septembre très chargée, puisque, comme d'habitude, nous avons eu la fête de la St FIACRE, qui a été un formidable moment, et peut être qu'en fin de conseil municipal Mme MAASSEN pourra nous dire un mot sur ce qui s'organise par rapport à la célébration de l'anniversaire des batailles de France de l'époque Napoléonienne. On avait des soldats costumés de l'époque Napoléonienne qui étaient dans les rues de Coulommiers, cela avait beaucoup de panache. Vous dire aussi que l'on a eu un forum des sports et des associations exceptionnel. Que nous avons eu l'inauguration de la maison des sports, qui sera un équipement majeur au service des associations sportives Columériennes, ainsi que l'inauguration de la maison de santé pluri professionnelle et universitaire de Coulommiers, qui est une première en France et qui va permettre à la fois, d'offrir un

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

meilleur service en termes d'accès à la médecine générale, et surtout de préparer l'avenir pour faire face à la désertification médicale et à la démographie médicale qui n'est pas favorable à nos territoires ruraux. Le fait qu'ici, à Coulommiers, il puisse y avoir des jeunes internes en lien avec l'université de médecine de Créteil, qui puissent venir se former, ici dans la maison de santé pluri professionnelle, être en contact avec l'hôpital avec les services de médecine, nous permettra dans l'avenir d'avoir un vivier de jeunes médecins, qui j'en suis convaincu, certains d'entre eux, auront envie de s'installer sur ce territoire, dans cette maison, peut être. Parce qu'aujourd'hui, les jeunes médecins s'installent dans ce type de structure plutôt que dans des cabinets de ville classiques, ou plus largement sur le territoire, et c'est le début d'une aventure, puisque c'est une première qui permettra à terme, d'avoir un véritable maillage entre les différentes maisons de santé sur le bassin de vie de Coulommiers et qui sera très important en termes, à la fois d'offre de médecine générale de proximité et aussi parce que c'est important, un lien privilégié avec l'hôpital public de Coulommiers. On sait très bien que les généralistes sont les premiers à adresser des patients à l'hôpital de Coulommiers, j'y reviendrai tout à l'heure s'il y a des questions. On aura, parce que l'activité va continuer dans les semaines à venir, un rendez-vous important et que je veux mettre en avant, un gros travail qui a été fait par les services, la conseillère municipale compétente, Mme DESMONTIER, on aura un grand rendez-vous pour nos aînés, « le forum des aînés », qui est une première là aussi et qui sera organisé le 16 octobre, de 10 H 00 à 16 H 30 à la Sucrerie, avec une multitude de partenaires, en matière de logement, matière médicale, juridique, sécurité, pour faire en sorte de répondre dans la mesure de nos possibilités aux différentes questions que se posent nos aînés à Coulommiers, pour leur apporter une réponse et d'échanger avec eux dans le cadre de ce forum. Il y a eu beaucoup de travail de fait, maintenant, je suis convaincu du succès de cette manifestation et c'est pour cela que je voulais à nouveau vous citer cette manifestation au début de ce conseil municipal.

Avant de lancer l'ordre du jour, je voudrais que Mme MOTOT nous fasse un point sur la rentrée scolaire, s'il vous plaît Mme MOTOT.

Mme MOTOT : Le point sur la rentrée scolaire, qui ma foi s'est fort bien passée partout. Tout le monde avait le sourire, nous avons davantage d'enfants dans les écoles, deux écoles devaient avoir une fermeture, on ne les a pas eues, par contre, a eu des ouvertures de classes. Cela prouve que Coulommiers vit bien, a maintenant de jeunes couples qui nous confient leurs enfants, et vous allez voir qu'ils nous les confient à tous niveaux, c'est-à-dire, aussi bien dans les écoles que dans tout ce qui est pré et post scolaire, centres de loisirs, et restauration. Je ne vais pas vous saouler avec les chiffres, je vous en donne quelques uns. Il faut savoir qu'en écoles maternelles, nous avons maintenant 520 élèves, et en écoles élémentaires 920, cela fait 1440 élèves répartis en 58 classes. Mme DUPINAY, l'inspectrice de l'éducation nationale, chargée de la circonscription est partie à Lourdes, pour des raisons personnelles, et nous avons maintenant Mme BOUE, que j'ai vue plusieurs fois, qui me paraît enchantée d'être parmi nous et je pense qu'elle fera du bon travail. Elle connaît bien la ville Coulommiers, elle s'occupait des sports, était formatrice dans le domaine sportif auparavant. Donc, elle est contente de revenir un petit peu vers nous. Il y a eu une ouverture de classe maternelle à l'école Vaux Village, la directrice n'est plus la même, c'est une ancienne institutrice qui était d'abord à Charles de GAULLE, ensuite à KERGOMARD, qui maintenant est directrice de cette école, elle est tout feu tout

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

flamme, pour cette école qui grandit sans cesse. On a eu aussi une ouverture de classe élémentaire à Charles de GAULLE, ainsi qu'une classe CLIN (CLasse d'INItiation pour enfants non francophones) nous en avons de plus en plus à Coulommiers, ce sont des gens qui tout en voulant apprendre la langue Française très rapidement, ont quand même, vous le devinez, des difficultés scolaires. La restauration scolaire, c'est mon gros problème. Charles de GAULLE, au total sur la semaine, sachez que nous nourrissons 1049 enfants. Tous les jours, il y a à peu près 260 enfants, ce n'est pas fait pour cela, on déborde de tous les coins, et en attendant la restauration que nous espérons pouvoir faire avec votre aide, si vous nous en donnez l'autorisation, et j'espère que oui, et bien en attendant, il faut trouver une solution. Comme il y a eu l'agrandissement de la petite maison de Vaux, certains sont venus, je suis en train de voir, avec l'autorisation des services vétérinaires, que j'ai déjà, si nous pouvons nourrir 30 enfants, des tout petits, parce que pour eux, cela fait très loin d'aller à Charles de GAULLE, surtout quand il ne fait pas beau, il y a des gamins qui n'ont que 2 ½ ans. Donc, ce serait formidable de pouvoir, à la rentrée de novembre, les nourrir sur place, on s'y emploie, réunion sur réunion, on essaye de ne pas trop dépenser, de toute façon, le matériel que nous sommes susceptibles d'acheter, servira toujours ailleurs, puisqu'on aura une nouvelle restauration. Donc, j'espère pouvoir accueillir 30 enfants bientôt dans cette structure, c'est plus simple, et en plus on pourra les mettre à faire leur sieste. Les trois quarts du temps, il y en a qui s'endorment sur leur assiette tellement ils sont fatigués à une heure de l'après midi. Donc, comme ça, ils seront sur place. Ceci, c'était pour la restauration scolaire. LAFAYETTE, il y a aussi beaucoup de monde, et j'ai appris la bonne nouvelle en Intercommunalité, on a la chance de passer avant une autre commune de l'intercommunalité, pour agrandir les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), ce qui fait que je pourrai avoir une pièce supplémentaire pour accueillir les enfants et les nourrir au repas du midi. Vraiment, je jongle avec les locaux, moi en ce moment. Mais pour l'instant, cela se passe bien. Jean de LA FONTAINE, pas de problème, Jehan de BRIE, au quartier des Templiers, pas de problème non plus. Voilà, mais par contre, nous servons quand même par semaine, écoutez-bien, 2865 repas, c'est énorme, mais cela se passe bien, parce qu'on a un personnel, vraiment, dans les restaurations, professionnel, et un bon encadrement du personnel géré par Cécile ALVES. Tel que c'est là, donc, nous avons beaucoup d'enfants, c'est bien. La restauration, nous avons repensé les tarifs. Certaines personnes trouvaient que les tarifs étaient élevés et mal calculés. Nous les calculons maintenant comme les autres personnes de l'intercommunalité, c'est-à-dire que l'on prend, le revenu fiscal de référence, les revenus moins 10% ou moins les frais réels, ensuite divisés par le nombre de parts fiscales. Ce qui fait que les tarifs intermédiaires se trouvent vraiment avantageux. J'ai des parents qui sont venus nous remercier d'avoir fait cela, parce que socialement parlant, cela facilite beaucoup de choses pour certains parents. Le tarif le plus bas est à 1,36 € vous vous rendez compte ? Ensuite, cela monte à 5,23 € pour les tarifs les plus élevés, et ce sont des personnes qui travaillent à deux et qui ont de bons salaires. On a la moitié des tarifs qui sont en dessous du prix que nous compte ARMOR CUISINE, qui est de 2,73 € ou 76. On a des tarifs, 1,36 € – 2,11 € – 2,30 € – 2,65 € - 3,40 € ensuite, et c'est des gens qui commencent à payer un peu plus que le tarif de la restauration. La mairie a fait un gros effort, et je vous remercie de bien vouloir le faire, parce qu'à l'heure actuelle, vous savez que c'est précieux pour beaucoup de parents. Surtout que l'on essaye de les nourrir du mieux possible, et qu'ils aient un repas équilibré, hors d'œuvre, plat de résistance chaud et dessert, et de la soupe, ils vont avoir de la soupe ! Deux fois par mois au minimum.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Tous les jours !

Mme MOTOT : Ils nous le demanderaient presque, on va leur servir de la soupe maison, pas de la soupe en briquette !

M. RIESTER : C'est Ginette qui va la faire, deux fois par mois. Hum, la bonne poupoue de Ginette !

Mme MOTOT : Mon problème en ce moment, c'est d'avoir des bols pas trop volumineux pour les mettre au lave vaisselle. Ce sont les enfants qui nous demandent de la soupe. Alors voilà, ils mangeront de la soupe.

J'avais aussi à vous dire, qu'il y a une question d'enfants qui sont allergiques, on nous demandait si on leur donnait des repas pour allergiques, 8,70 € du repas, vous vous rendez compte ? Et c'était toujours à peu près le même repas, sans intérêt pour les gamins, qui ont une allergie par-ci, par-là, on a proposé aux parents de faire un panier repas, on s'est équipés de micro ondes, tout est fait pour que ce soit réchauffé dans les conditions voulues, et surtout gardé en zone froide et autres. En fait, les parents se sont découvert moins d'allergies et tel que c'est là, nous aurons quelques paniers repas, parce qu'en fait, souvent un enfant est allergique à quoi ? Au poisson, le plus embêtant, mais allergique par moment, à très peu de chose, à l'avocat, on ne mange pas de l'avocat tous les jours. Il suffit que l'enfant soit bien briffé, que nos services le soient, et l'on va éviter une dépense supplémentaire.

Je vous parle aussi de l'accueil de loisirs, on a aussi davantage d'enfants, en intercommunalité aux accueils de loisirs, les mercredis et les vacances. Il y a beaucoup d'enfants, de plus en plus, et c'est aussi une preuve de confiance, c'est aussi que les gens travaillent, et pour moi, cela me plait bien, c'est que les jeunes parents qui arrivent et qui nous confient leurs enfants travaillent, et c'est bon signe. Nous essayons au maximum de prendre les enfants même des gens qui ne travaillent pas forcément, mais qui sont en recherche d'emploi, quand quelqu'un, sachez le, est en recherche d'emploi, même s'il a son enfant le midi, il nous donne un coup de fil, on le prendra du jour au lendemain, de façon à ce qu'il ou qu'elle puisse aller en rendez-vous, à son entretien d'embauche.

Longchaumois, a été convenablement utilisé cette année. On a eu un petit peu moins de jeunes parce que le service jeunesse n'y est pas allé et Mouroux l'année dernière, n'y est pas allé non plus, mais on a eu davantage de participants à la semaine de la musique, par exemple. La musique va à Longchaumois au mois de juillet. Donc, bon an mal an, Longchaumois est toujours bien fréquenté et justifie sa renommée de très bon établissement où l'on est très bien accueilli. Peut être qu'un jour, on ira faire un conseil municipal, il y en a beaucoup qui le souhaitent, là bas. Pourquoi pas, vous connaissez comme cela, ce qui a un coût quand même, pour Coulommiers. Est-ce que vous voulez que je vous parle d'autre chose ?

M. RIESTER : Non, tu as fini ?

Mme MOTOT : Oui j'ai fini.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Oui, je vous ai bien écoutée, Mme MOTOT, je voulais vous poser une question parce que l'on m'a dit qu'un parent se trouvant au chômage a voulu inscrire son enfant à la cantine, et on lui a dit que comme il ne travaillait pas, on ne pouvait pas l'accueillir. Je voulais savoir si vous confirmez ou non.

Mme MOTOT : Il y a des moments où nous sommes à saturation, vous l'avez compris, à saturation, on ne sait plus comment nourrir, vous parlez de la restauration, bien sûr ? Nous ne savons pas comment nourrir les enfants, donc, nous essayons de limiter si c'est possible, le nombre. Mais je vous ai bien dit, que lorsque la personne souhaitait, pour des raisons de recherches d'emploi, ou de raisons médicales ou autre, nous mettre l'enfant, il n'y a pas de problème.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2012

Le procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette séance.

1 - VALIDATION DES STATUTS DE LA NOUVELLE « COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS »

M. RIESTER expose le projet de la délibération.

Comme vous le savez, depuis un certain temps, nous sommes en discussion avec nos partenaires intercommunaux, et en l'occurrence nos partenaires des autres communautés de communes du canton de Coulommiers, puisque vous savez que le canton de Coulommiers a trois communautés de communes, « La Brie des Templiers » dans laquelle est Coulommiers, la communauté de communes « Avenir et développement du secteur des trois rivières », Beauthel, Saints, Maupertuis, etc., et la « Communauté de Communes de la Brie des Moulins », Faremoutiers, Pommeuse, Guérard. Après des discussions que nous avons eu avec ces différentes communautés de Communes, nous avons pris la décision commune, « Avenir et développement du secteur des trois rivières » et « La Brie des Templiers » et « Brie des Moulins » de commencer par un rapprochement, une fusion entre « La Brie des Templiers » et « des Trois rivières », « la Brie des Moulins », elle, souhaitant rester à part, puisqu'elle est dans un processus d'intégration intercommunale beaucoup plus abouti que les deux autres, nous étions aussi d'accord pour que la fusion soit d'abord entre « La Brie des Templiers » et « des Trois rivières ». Cela a été discuté entre nous, cela ainsi que dans le cadre de la commission départementale de coopération intercommunale qui a validé ce schéma de fusion de nos deux intercommunalités. Donc, cette fusion se prépare, elle aura lieu, à priori le 1^{er} janvier 2013, ce qui permettra à cette date, d'avoir une seule intercommunalité plutôt que deux, elle s'appellerait, l'Intecommunalité du Pays de Coulommiers », et elle serait composée des communes constituant les deux Communautés de Communes précédentes, c'est-à-dire « Brie des Templiers » et Trois rivières ». Cela permettra de disposer pour ce bassin de vie, d'un outil juridique et administratif beaucoup plus en phase avec la réalité géographique et urbanistique du bassin de vie. Comment expliquer, effectivement à des habitants de Chailly qui travaillent dans les mêmes entreprises que les habitants de Boissy, et qui ne peuvent pas laisser leurs enfants dans les dispositifs de garde d'enfants de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers », jusqu'aujourd'hui, la Communauté de

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Communes des trois Rivières dont fait partie de Chailly en Brie, ne dispose pas du même type de service. C'est incompréhensible, donc il faut faire, comme dans la plupart des bassins de vie, avoir une seule entité juridique et administrative, c'est ce qu'on est en train de faire, cela se passe dans le meilleur esprit possible, et nous en sommes là, aujourd'hui, à vous proposer de valider les statuts de cette future Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, statuts qui reprennent les différentes compétences optionnelles et obligatoires qui sont simplement l'addition des différentes compétences qui sont aujourd'hui gérées par les deux communautés de communes. La loi dit, s'il y a fusion, il faut que toutes les compétences qui sont gérées par chaque communauté de communes, remontent dans la communauté de communes fusionnées. Donc, là il n'y a pas eu de choix, on a regardé qu'elles étaient les compétences et l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, idem pour les Trois rivières, et on a mis cela dans le même document. C'est dans ces projets de statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, il n'y a pas de nouveauté, il y en a plus pour la Communauté de Communes des trois Rivières qui avait moins transféré de compétences que nous l'avions fait dans la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. Un point important, était de discuter avec nos partenaires, j'insiste sur le mot partenaire, parce que nous sommes dans un partenariat intercommunal, était de définir les règles qui allaient présider à la désignation du nombre de délégués titulaires par commune. La loi qui est une nouvelle loi, laisse, et je trouve que c'est une très bonne chose, les membres de ces intercommunalités, en l'occurrence les communes, décider entre elles, du mécanisme de désignation de définition du nombre de délégués. Si dans certaines communautés de communes, certaines n'arrivent pas à s'entendre, à ce moment là, la Loi définit un certain nombre de critères, en fonction de la population, etc. Nous, comme nous sommes dans un partenariat, et que nous avons constaté que depuis maintenant plusieurs années, dans la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, cela se passait très bien avec nos partenaires, nous avons voulu rester dans le même esprit de répartition de définition des délégués par commune, c'est-à-dire à la fois une représentativité par rapport à la population, proportionnelle à la population, et impactée par l'existence des petites communes, et donc de réduire la part par proportion de Coulommiers, de Boissy, de Mouroux. C'est-à-dire des plus grandes communes de l'intercommunalité par rapport aux petites communes, pourquoi ? pour que les petites communes n'aient pas le sentiment que la grande commune impose sa loi aux autres petites communes. Dans les communautés de communes où la commune centre a tous pouvoirs, ou en tout cas, une représentativité très forte, cela se passe mal, parce que, consciemment ou inconsciemment elle impose la plupart du temps son dictat, or ce n'est pas comme cela que l'on doit fonctionner dans une intercommunalité, ce doit être un partenariat en respectant les différents partenaires en fonction de leur réalité, on a des réalités différentes quand on est une commune de 100, 500 de 1 000, de 5 000, de 15 000 habitants. Ce qui compte in fine, c'est que le service rendu à la population là où elle se trouve, dans un village de 100 habitants ou dans une commune de 15 000, soit le meilleur possible, et satisfasse les habitants du territoire et en l'occurrence, satisfasse les habitants de Coulommiers. C'est pour ça, qu'après les discussions qui se sont passées dans de bonnes conditions, nous avons retenu le mécanisme que nous vous présentons dans ces projets de statuts, qui conserve encore une fois, l'esprit de répartition qui existait dans la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, mais quand même dans les critères de calculs, le poids de la population, et donc, c'est la raison pour laquelle dans la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, Coulommiers

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

représentait 55% de la population et nous n'avions que 20% des voix des délégués de cette communauté de communes. Là, nous allons représenter dans le nouvel ensemble 39,7% de la population et nous aurons 21,2% des voix. Donc, cela montre bien que le poids de la population de Coulommiers sera davantage pris en compte dans le calcul des délégués, mais cela reste inférieur à un calcul strict du pourcentage du poids de la population, ne serait ce que parce que la loi oblige, c'est une bonne chose, qu'il y ait au moins un délégué par commune, ce qui est évidemment tout à fait légitime. Voilà ce que je pouvais vous dire, on aura les premières simulations fiscales que nous allons demander, laissent penser que dans le cadre de la convergence des taux de la fiscalité entre la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et l'avenir des trois rivières, en matière de fiscalité directe locale, ce calcul de convergences devrait nous conduire à avoir une légère baisse des taux intercommunaux pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. Tout cela n'est pas encore finalisé, mais on devrait se diriger vers ce type d'évolution, puisque comme je vous le disais tout à l'heure, l'avenir du secteur des trois rivières est moins intégré en matière d'intercommunalité, ils avaient moins transféré de compétences en intercommunalité, ils avaient moins besoin de fiscalité pour financer ces services. Donc, ils ont eu une fiscalité inférieure en termes de taux à la nôtre, la Brie des Templiers, pour rapprocher les deux taux, il y en a qui devront monter, ceux en l'occurrence, des Trois rivières, et d'autres qui devront descendre, en l'occurrence, ceux de la Brie des Templiers. J'aurai l'occasion de vous en parler lors d'un prochain conseil municipal. Est-ce que vous avez des questions ?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, d'abord, je voudrais dire que ce soir, nous avons l'intention de demander le report de cette question, simplement parce que le projet de statuts ne nous est pas parvenu dans les délais, mais la directrice des services nous ayant expliqué, il ne s'agissait pas de nuire au bon fonctionnement des services, il n'était pas souhaitable que nous demandions le report. Nous avons reçu les statuts, nous avons reçu les pièces annexes des autres points à l'ordre du jour, et nous avons décidé d'en rester là. Mais, nous vous demandons de veiller à ce que les documents nous parviennent dans les délais légaux. Nous avons très peu de temps, nous avons cinq jours pour examiner le dossier du conseil et ses pièces, c'est très peu et vous comprendrez que c'est plus difficile lorsqu'on est dans l'opposition.

M. RIESTER : Sur ce point précis, d'abord, merci pour cela, simplement c'est parti dans les temps, mais apparemment, c'est une question de réception qui n'a pas été possible chez vous, ce que je pense, c'est qu'il faudrait doubler, envoyer le mail, Valérie, je parle à la directrice générale des services, et en même temps, doubler par un sms, en disant nous avons envoyé les pièces pour que vous puissiez vérifier sur votre boîte mail, si vous avez bien reçu les pièces quand elles sont envoyées. Je pense que cela permettra de vous assurer qu'il n'y a pas de problématique technique, parce que cela peut arriver, malheureusement, que vous ayez bien la durée légale, ce qui me paraît tout à fait légitime. Voilà, merci.

M. THIERRY : Ce n'est pas très gênant quand il s'agit de documents très légers, mais on peut supposer qu'un jour, on ait un dossier plus conséquent et c'est ennuyeux. C'était un point sur la forme, simplement, le document est très intéressant, M. le Maire, parce que, il nous rappelle toutes les compétences qu'aura la Communauté de Communes, et comme vous avez parlé de fiscalité, très régulièrement, nous vous

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

rappelons que, lorsque vous nous dites que les impôts ne progressent pas à Coulommiers, nous soulignons qu'effectivement, le taux est constant, mais que nous nous déssaisissons de nos compétences. Le document est très clair, et il montre bien tout ce que la commune cède à une instance supérieure. C'était un premier point, et puis, je voudrais vous dire simplement, que vous nous avez parlé du respect des partenaires communaux, ce que nous trouvons très bien, et si vous avez le même respect de vos partenaires municipaux, ce serait peut être l'occasion d'ouvrir, justement, un poste de délégué à l'opposition, puisque vous nous avez dit, par le passé que vous étiez un homme d'ouverture, c'est peut être l'occasion de le montrer dès ce soir, donc, nous le verrons et puis comme pour l'instant nous ne sommes pas représentants d'une intercommunalité, ce soir, nous nous abstiendrons sur ce point. Voilà ce que je voulais dire.

M. RIESTER : Très bien, je prends acte, on va passer au vote, de votre explication de vote, comme je vous l'ai dit dans le passé, le dispositif aujourd'hui est un dispositif d'élection, si vous voulez présenter des candidats, vous pouvez. Il est bien clair que la majorité désignera ses représentants, et ce sera des représentants, vraisemblablement, puisque nous avons la majorité, de la majorité, c'est comme cela que nous fonctionnons depuis le départ, et cela me paraît bien fonctionner. Ce qui n'empêche évidemment pas que le élu de l'opposition soient bien au courant de tout ce qui se fait au niveau de l'intercommunalité, c'est pour cela d'ailleurs, à priori le président de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, comme nous le faisons chaque année, nous présentera le rapport d'activité Communauté de Communes, nous sommes évidemment prêts dans chaque commission municipale, à discuter sur les sujets intercommunaux.

M. TREGOAT : Oui, merci M. le Maire, je ne vais pas rajouter à ce qu'a dit mon collègue Pascal THIERRY, sur l'envoi des documents, et que je comprends aussi vos services, mais quand il y a, je dirais un document, un deuxième sur trois ou quatre pages, je comprends, mais disons que nous personnellement cela nous fait un certain nombre de documents aussi à imprimer. Aujourd'hui, par rapport au nombre de documents qui ont été envoyés, cela fait quand même un certain nombre de documents à lire et à imprimer. Donc, je comprends que cela a été mis en retard, qu'il y a eu une télétransmission..

M. RIESTER : Non cela n'a pas été transmis en retard, je l'ai dit, c'est très important, cela dit, cela ne change rien, c'est que M. THIERRY ne l'a pas reçu en temps voulu, mais il n'est pas parti en retard. Il faut que les choses soient claires.

M. TREGOAT : Moi je les ai reçus lundi aussi. Mais là, quand on voit, il y avait six dossiers, il y en a de trois, quatre et neuf pages. Cela fait quand même un certain nombre de dossiers à imprimer et à lire. Il serait bien aussi de les insérer dans la présentation du conseil. Maintenant, il est clair, je ne vais pas vous répéter ce qu'a dit M. Pascal THIERRY, je reviens sur les compétences, ce qui est appréciable sur ce document, c'est qu'au moins, on revoit, nous personnellement les compétences de la Communauté de Communes, et ce qui est intéressant ici, c'est une étude pour la réalisation d'une zone de développement éolien. Ce que je n'arrive pas à comprendre ici, c'est que l'on a étudié cela en commission, mais pour cette zone de développement éolien, il a été voté au Conseil Régional fin 2012, un parc éolien en Ile de France, et qu'aujourd'hui, vous mettez une étude en place. Donc, voilà.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est un peu plus compliqué que cela, pardon M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Est-ce que vous pouvez m'éclairer ?

M. RIESTER : Je pense que cela mériterait pour ceux qui le souhaitent, d'en parler dans le cadre d'une commission environnement. Attention que les choses soient bien claires, là c'était une étude qui avait été faite par la Communauté de Communes du secteur des trois rivières. Comme cela a été financé par celle-ci, ils avaient transféré la compétence étude pour le parc des éoliennes. Cette étude a été faite, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on agrège les deux intérêts communautaires Trois rivières et Brie des Templiers dans le Pays de Coulommiers, il se trouve que l'on récupère l'étude. Mais, on n'a pas demandé des études, on n'a pas fait d'études au niveau de la Brie des Templiers. D'accord, reste effectivement, il y a une réflexion régionale sur les parcs éoliens, il y a tout un processus d'études, de concertation, etc. Mais, nous on est dans une zone qui n'est pas une zone favorable à l'implantation d'éoliennes. Donc, c'est comme cela, je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ou le regretter, mais en tout état de cause, c'est comme cela. Par contre, il y a un point spécifique, Jean-Pierre, sur cette question là, à l'ordre du jour d'une prochaine commission pour que les gens aient bien l'esprit très clair sur cela, me paraît une bonne idée. Voilà, M. TREGOAT. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. TREGOAT : Merci beaucoup.

M. RIESTER : Je vais donc procéder au vote concernant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Emet un avis favorable au projet de statuts annexés, pour la création de la nouvelle « Communauté de Communes du Pays de Coulommiers » issue de la fusion des communautés de communes « Avenir et développement du secteur des trois rivières » et « La Brie des Templiers » à compter du 1^{er} janvier 2013,

Accepte le nombre et la répartition des sièges tels que définis à l'article 3 des statuts.

Fait et délibéré, par 27 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

2 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il faut que l'on réélise les délégués puisqu'il n'y aura pas le même nombre de délégués que précédemment, nous avons 4 délégués dans la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, 4 titulaires et 4 suppléants. Là nous aurons 7 titulaires, c'est la

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

raison pour laquelle nous devons procéder au vote, je me suis expliqué sur la remarque de M. THIERRY tout à l'heure, et donc, nous avons sur les tables, les candidatures pour la Communauté de Communes, non pas de la Brie des Templiers mais pour la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, 7 représentants, vous barrez Communauté de Communes de la Brie des Templiers vous mettez Pays de Coulommiers, cela fait un exercice de mémorisation, je parle sous le contrôle de Ginette MOTOT, bien évidemment, donc, vous avez la candidature de :

M. Franck RIESTER
Mme Ginette MOTOT
M. Jean-Pierre AUBRY
Mme Sophie DELOISY
M. Jackie GOUJAT
Mme Véronique MAASSEN
M. Pascal FOURNIER

Est-ce qu'il y a une liste présentée par vous ?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, nous allons présenter une liste de trois noms :

- M. Roland COILLOT
- M. Yvon TREGOAT
- Mme Aude CANALE

M. RIESTER : Très bien. Donc, Roland COILLOT, Pascal THIERRY..

M. THIERRY : Non, Yvon TREGOAT.

M. RIESTER : Yvon TREGOAT, pardon, j'ai confondu, pardon, Yvon TREGOAT et Aude CANALE. Très bien. Nous allons procéder au vote. Je vais demander à la directrice générale des services de vous présenter la boîte. Vous votez aussi pour vos pouvoirs, ceux qui ont des pouvoirs. Je rappelle la liste des pouvoirs :

M. GOUJAT pouvoir de M. DAUNA, Mme PERRIN pouvoir de M. ASHFORD, Mme DIAB pouvoir de Mme YVON, M. COILLOT pouvoir de Mme MARTIG-DECES, M. THIERRY pouvoir de Mme CANALE.

Ce qui nous fait 32 votants, en tout cas, 32 bulletins. On va faire un deuxième tour pour ceux qui ont oublié qu'ils avaient un pouvoir, je reconnais j'aurais dû le rappeler avant.

M. COILLOT : Faute avouée à moitié pardonnée.

M. RIESTER : Voilà, c'est gentil M. COILLOT.

M. COILLOT : Pourquoi je serais méchant avec vous ?

M. TREGOAT : Tu as besoin de quoi ?

M. COILLOT : Rien, puisqu'il ne me donne rien, il ne veut même pas faire l'ouverture.

M. RIESTER : M. GOUJAT, Mme PERRIN, Mme DIAB.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus par 27 voix :

M. RIESTER
Mme MOTOT
M. AUBRY
Mme DELOISY
M. GOUJAT
Mme MAASSEN
M. FOURNIER

Ont obtenu 5 voix :

- M. COILLOT
- M. TREGOAT
- Mme CANALE

3 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES FREQUENTANT UNE ECOLE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

C'est comme d'habitude, deux enfants columériens ont fréquenté une école de la FERTE SOUS JOUARRE en CLIS pâtisserie, classe qui n'existe pas à Coulommiers. Selon les dispositions de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, on vous demande de rembourser la commune de la FERTE SOUS JOUARRE, à hauteur de 1182.62 euros.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Accepte de verser à la commune de LA FERTE SOUS JOUARRE 1182.62 euros pour les frais de scolarité de deux enfants columériens pour l'année scolaire 2011/2012.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

4 - MODALITES D'ACCUEIL INDIVIDUALISE DES ENFANTS ALLERGIQUES EN RESTAURATION SCOLAIRE « PROTOCOLE PANIER REPAS »

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

J'ai un petit peu anticipé tout à l'heure, la ville de Coulommiers accueille en restaurant scolaire quelques enfants souffrant d'allergies alimentaires.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Si cet accueil ne nous a pas posé trop de difficultés jusqu'à ce jour, le traiteur qui fournit nos restaurants scolaires ne pourra plus préparer de repas spécifiques à partir d'octobre 2012.

S'il est possible de faire appel à un autre prestataire spécialisé dans les allergies, il apparaît que cette solution très coûteuse (8.90 € hors taxe), un peu plus que ce que je vous disais tout à l'heure, nous obligerait à revoir le prix du repas appliqué, vraiment trop à la hausse, ce que la municipalité ne souhaite pas.

C'est pourquoi, une solution alternative a été trouvée. Elle consiste en la fourniture d'un « panier repas » réalisé par les parents.

Les modalités de cet accueil spécifique sont déclinées dans un protocole qu'il convient d'approuver.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le « Protocole Panier repas » fixant les modalités d'accueil individualisé des enfants allergiques en restauration scolaire.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, on va dire ce n'est pas du tout une question, moi je vous félicite pour ce travail, parce qu'il y avait beaucoup de gens qui attendaient, par rapport aux personnes qui avaient des allergies, parce que beaucoup de gens ont des problèmes de santé. Je vous remercie pour eux.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT.

M. THIERRY : Afin de nous éclairer, pourriez-vous nous dire combien d'enfants sont concernés ?

Mme MOTOT : L'année dernière, on en avait à peu près sur la totalité une douzaine, pour l'instant, se sont déclarées, deux personnes, désirant apporter des paniers repas. Le reste étant des allergies, comme je vous l'ai dit, vraiment spécifiques, on fera très attention à ne pas donner cette nourriture aux enfants.

M. THIERRY : Moi je voudrais vous demander s'il serait possible de prévoir lors du prochain appel d'offres, d'intégrer cette question. Souvent, les traiteurs pour prendre un marché, sont capables de faire quelques efforts, quand on est au moment de la sélection de l'entreprise.

Mme MOTOT : Ecoutez, il y a une chose qui m'ennuie, c'est que lorsque j'ai vu les repas proposés pour les enfants allergiques, et bien, cela manque de variété. Je peux vous dire que les gosses mangeront souvent la même chose, et par rapport aux petits copains d'à côté, ce sera quand même tristounet. On a pensé que ce serait mieux, que lorsqu'il y a quelque chose qui ne convient pas à l'enfant, les parents donnent ce panier repas, on a acheté d'ailleurs le matériel, pour les garder et les réchauffer, mais le reste du temps, ils mangeront comme les autres. Mais cela n'empêchera pas lors du prochain

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

appel d'offres, de demander sur quelles modalités on pourrait opérer. Vous pouvez me faire confiance, je le ferai.

M. THIERRY : Voilà, vous pouvez même inclure, je pense, dans le dossier de consultation la variété que vous souhaitez.

Mme MOTOT : Ce sont des maisons spécialisées, qui font ces repas là.

M. THIERRY : Ecoutez, on vous demande d'en tenir compte pour le prochain appel d'offres.

Mme MOTOT : Pas de problème, je le ferai, pour l'intérêt de l'enfant.

M. THIERRY : J'anticipe un petit peu sur la question suivante, mais pour deux enfants, je trouve que le prix de l'accueil.. J'ai comparé, vous nous avez dit tout à l'heure, le prix d'accueil et du repas fourni, nous avons les prix lors du conseil précédent, cela a été facile de rapprocher le prix de l'accueil et le prix du repas. Je m'aperçois d'ailleurs qu'il y a des petites choses qui ne collent pas, mais en réalité, aller faire payer 0,80€ ou 1,25€ pour deux familles, je trouve ça.. ayez un peu de solidarité pour ces enfants qui ont déjà des difficultés, des familles qui doivent être embêtées avec ces allergies, je pensais que pour l'accueil, on pouvait passer outre.

Mme MOTOT : Oui, enfin écoutez, 0,80€, l'enfant est pris en charge après l'école et gardé deux heures, on s'occupe de lui, il y a beaucoup de choses qui interviennent, il y a l'animation et autres, 0,80€ pour garder un enfant, surtout qu'il y a beaucoup de gens qui sont à 1,36€ en ce moment, et bien, ce n'est pas vraiment impensable. On ne peut pas non plus tout faire gratuit. Croyez moi, on s'en occupe bien de nos gamins le midi, c'est la raison pour laquelle je suis contente que les petits restent à Vaux, je tiens à cela, parce que l'on va pouvoir faire de l'animation, ils ne perdront pas leur temps à aller assez loin, se nourrir.

M. RIESTER : Très bien Mme MOTOT, c'est parfait.

Mme MOTOT : On y fait attention.

M. RIESTER : Bravo. On va passer au vote.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

5 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Je vous en ai parlé aussi tout à l'heure, je ne m'en suis pas aperçue, emportée par mon élan, comme d'habitude, notre restaurant scolaire, on ne pourra plus préparer de repas spécifiques à partir d'octobre, je viens de le dire, c'est beaucoup plus coûteux 8,90€ HT, je l'ai déjà dit. C'est pourquoi, une solution alternative a été trouvée. Elle consiste la fourniture d'un « panier repas » réalisé par les parents.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les modalités de cet accueil spécifique sont déclinées dans un protocole.

Le repas étant fourni par les parents, il est donc proposé de revoir la grille tarifaire comprenant exclusivement l'accueil en restaurant scolaire.

Les enfants pourront ainsi continuer à participer à la restauration scolaire en toute sécurité avec l'encadrement des animateurs de la ville de Coulommiers. C'est la même chose que tout à l'heure.

M. RIESTER : M. THIERRY vous voulez peut être dire un petit mot ?

M. THIERRY : Oui, une petite remarque, mais Mme MOTOT, vous referez le calcul, mais lorsque l'on soustrait le prix des repas accueil moins l'accueil, on trouve que la deuxième tranche du quotient familial va payer plus que la troisième ou la quatrième, sur le repas.

Mme MOTOT : Je ne pense pas, cela a été fait de façon très très précise par les services.

M. RIESTER : On regardera cela.

Quotient familial	Tarifs Accueil avec panier repas
De 0 à 281	0.80
De 281.01 à 401	1.25
De 401.01 à 513	1.50
De 513.01 à 753	1.80
De 753.01 à 963	2.00
De 963.01 à 1173	2.25
De 1173.01 à 1800	2.40
Plus de 1800.01	2.48
Communes extérieures (2)	2.74

Personnel communal : 15 % de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient

Personnel communautaire application du tarif columérien

Tarif applicable au personnel enseignant dont l'indice est inférieur à 465.

Tarif applicable aux communes extérieures (à l'exception de la commune d'Aulnoy et des enfants en classe de perfectionnement ou d'insertion scolaire) et au personnel enseignant dont l'indice est supérieur à 465.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Approuve les tarifs de la restauration scolaire tels qu'ils sont déclinés ci –dessous :

Quotient familial	Tarifs Accueil avec panier repas
-------------------	----------------------------------

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De 0 à 281	0.80
De 281.01 à 401	1.25
De 401.01 à 513	1.50
De 513.01 à 753	1.80
De 753.01 à 963	2.00
De 963.01 à 1173	2.25
De 1173.01 à 1800	2.40
Plus de 1800.01	2.48
Communes extérieures (2)	2.74

Personnel communal : 15 % de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient

Personnel communautaire application du tarif columérien

Tarif applicable au personnel enseignant dont l'indice est inférieur à 465.

Tarif applicable aux communes extérieures (à l'exception de la commune d'Aulnoy et des enfants en classe de perfectionnement ou d'insertion scolaire) et au personnel enseignant dont l'indice est supérieur à 465.

- Décide qu'une réduction de 15% sur les tarifs calculés selon le Quotient Familial sera appliquée aux personnels communaux
- Décide que pour le personnel communautaire et les familles d'Aulnoy, il sera appliqué le tarif columérien.

Fait et délibéré, par 27 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA VILLE DE COULOMMIERS AU PROFIT DES COMMUNES POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Les communes qui nous entourent, qui avant passaient des conventions pour instruire des permis de construire avec la DDE, ce service n'existant plus, les communes cherchent une solution pour instruire leurs permis de construire. C'est la raison pour laquelle, elles se sont rapprochées de nous pour demander si ce travail était possible d'être réalisé par nos services. Nous avons les compétences, les personnes, je vous propose cette convention de mise à disposition des services de la ville, mais uniquement pour l'instruction. Les maires des communes qui confieront l'instruction à Coulommiers, seront toujours responsables de la délivrance de permis de construire. C'est uniquement dans le cadre de l'instruction, avec bien sûr une participation financière, qui sera définie dans les conventions.

M. RIESTER : Très bien, c'est très clair, vous avez eu raison, M. AUBRY de louer les services des équipes du service urbanisme qui font un travail remarquable. C'est un secteur très complexe, puisque la législation est très complexe, donc, bravo. Est-ce qu'il y a des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Je pense que l'on constate encore une fois, il s'agit d'une perte de service public de l'Etat puisque ce sont les communes, maintenant qui vont devoir assurer l'instruction des permis de construire. C'est peut être le résultat des dix années que nous venons de passer au niveau national, mais si vous nous garanzissez, et moi ce qui m'étonne, vous venez de le dire M. AUBRY, c'est que nous avons les capacités techniques et humaines, c'est bien ce que vous avez dit ? Moi je pense, effectivement, que les services de la ville de Coulommiers font très bien leur travail, mais je suis quand même inquiet, parce qu'ils vont se récupérer des instructions de permis, enfin, il y a un certain nombre de prestations, il n'y a pas que les permis, d'ailleurs. Il y a un certain nombre de tâches qui vont revenir à ces employés communaux du service technique, et cette quantité ne nous est pas présentée, on ne sait pas quelles communes sont concernées. Moi je crains un petit peu, qu'ils puissent être débordés à l'avenir. Je pense que cela aurait été intéressant de le préciser.

M. RIESTER : Oui, mais M. Pascal THIERRY, on ne sait pas encore toutes les communes qui vont rejoindre ce service, on en connaît déjà quelques unes, notamment Saints, mais ça va monter en puissance, on l'espère, on pense que c'est vraiment l'avenir, et l'on montera en puissance notre service urbanisme en fonction du nombre de communes qui nous rejoindront. C'est pour cela que l'on a défini une convention type, entre la ville de Coulommiers et une autre commune, pour la prestation de service telle qu'elle a été décrite par M. AUBRY. Pour l'instant, on a renforcé le service urbanisme, on a même créé un service à part, qui est la Direction d'Aménagement du Développement et de l'Urbanisme de Coulommiers, DADU, qui a pour vocation justement à s'occuper à la fois de l'urbanisme de Coulommiers, de s'occuper, comme l'a décrit M. AUBRY d'un certain nombre de prestations pour le compte d'un certain nombre de communes, et de travailler aux grands projets de développement de Coulommiers. On a recruté une directrice pour ce service, l'équipe aujourd'hui devra si c'est nécessaire, être renforcée pour évidemment tenir le cahier des charges qui est dans la convention et respecter la notion de service public en matière d'urbanisme qui est prévue par les textes.

M. THIERRY : Ecoutez, nous leur souhaitons bon courage.

M. RIESTER : C'est gentil.

M. THIERRY : Simplement, puisqu'on vient de parler d'intercommunalité à la question précédente, nous il nous semble que justement, cette compétence pourrait être envisagée au niveau intercommunal. Même si nous ne sommes pas représentés dans cette intercommunalité.

M. RIESTER : Le point, c'est que justement, je ne sais plus si vous étiez là, à la réunion d'information des conseillers municipaux, mais justement, c'est une compétence particulière l'urbanisme, et c'est une compétence qui doit rester obligatoirement au maire. Ce n'est que le maire qui peut signer les permis de construire, cela ne peut pas être une communauté de communes.

Micro fermé inaudible.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On pense nous, dans un premier temps, il est plus sage et plus pertinent en termes de bonne gestion de l'argent public, en termes d'organisation, d'articulation entre intercommunalités et communes, de développer, renforcer, gonfler le service de Coulommiers, et ensuite de voir de quelle manière cela fonctionne, si c'est utile ou pas, de transférer en intercommunalité. Pour l'instant, il ne me semble pas utile de le faire, puisque nous ne connaissons pas encore précisément le volume à la fois de communes et de permis de construire, de certificat d'urbanisme qui seront délivrés, puisque certaines communes s'organisent différemment et ne souhaitent pas que cette compétence soit du niveau intercommunal. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve les termes de la convention relative à la mise à disposition des services de la ville de Coulommiers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à l'occupation du sol,

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec les communes qui le désireront, qui prendra effet à la date de sa notification.

Fait et délibéré, par 27 voix pour, 1 abstention (M. TREGOAT), 4 voix contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE),

Arrivée de Madame Marie-Ange YVON

QUESTIONS 7 – 8 – 9 – ACQUISITIONS DE TERRAINS

M. RIESTER : Nous passons aux questions suivantes, vous les regroupez M. AUBRY si vous le voulez bien. C'est les questions 7, 8, 9. On fera évidemment le vote séparé, comme cela, vous présentez tout.

M. AUBRY : Sur les deux premières questions, la 7 et la 8, cela concerne des terrains qui se trouvent dans ce que l'on appelle la zone des Coupe Oreilles, ce sont des terrains qui sont derrière la station TOTAL, et qui ont été mis en emplacements réservés afin de réaliser un parking dans le futur. On profite des opportunités qui s'offrent à nous par les propriétaires qui sont vendeurs, donc nous en profitons pour acquérir tout doucement ces terrains, sans avoir à passer par des procédures de DPU (Droit de Prémption Urbain).

Pour la question 9, c'est un terrain réservé qui est compris entre le parc des Capucins, et la place de 27 Août. Donc, nous avons l'opportunité d'acquérir ce terrain, c'est la raison pour laquelle, nous vous demandons l'autorisation de signer les actes de ventes.

M. RIESTER : Je compléterai en disant, M. AUBRY que les terrains de l'emplacement dit des coupes oreilles, sont dans le cadre d'un emplacement réservé dans le P. L. U. qui prévoit justement à terme, la construction d'un parking, rien de nouveau sous le soleil, de ce point de vue là, et deuxièmement, sur l'emplacement réservé que vous avez décrit, il a pour but de prolonger, d'agrandir le parc des Capucins, donc, c'est évidemment très précis dans le P. L. U. cet emplacement réservé est réservé pour l'agrandissement et le prolongement du parc des Capucins. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : M. le Maire, nous allons nous abstenir sur ces questions, vous savez que nous ne sommes pas favorables à un parking où vous le projetez. Donc, nous nous abstiendrons.

M. RIESTER : Très bien.

Il et procédé au vote de chaque questions, dont la présentation complète suit :

7 - ACQUISITION DE TERRAIN A MADAME GILBERT Dominique, MESSIEURS Patrick et Philippe JAQUET, PROPRIETAIRES EN INDIVISION

Par délibérations des 23 mars 2007 et 13 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

Figurent au Plan Local d'Urbanisme une liste des emplacements réservés qui permettent à la commune de conduire des projets.

Parmi eux, un emplacement réservé pour la création d'un parking a été inscrit. Ayant l'opportunité d'acquérir une des parcelles situées sur une partie de l'emplacement réservé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à acheter cette parcelle cadastrée AP 165 d'une surface de 329 m² au prix total de 25 500 € TTC.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Achète la parcelle de terrain cadastrée AP 165 d'une surface de 329 m² au prix total de 25 500 € TTC.
- Autorise le Maire ou 1er adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître LATRILLE, notaire à Coulommiers.

Fait et délibéré, par 27 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

8 - ACQUISITION DE TERRAINS A MONSIEUR ET MADAME GOSSET, PROPRIETAIRES

Par délibérations des 23 mars 2007 et 13 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

Figurent au Plan Local d'Urbanisme une liste des emplacements réservés qui permettent à la commune de conduire des projets.

Parmi eux, un emplacement réservé pour la création d'un parking a été inscrit. Ayant l'opportunité d'acquérir deux parcelles situées sur une partie de l'emplacement réservé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à acheter deux parcelles cadastrées AP 163 et 164 d'une surface de 304 m² et 338 m² (voir plan ci-joint) au prix total de 52.000 € TTC.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Achète les parcelles de terrain cadastrées AP 163 et 164 d'une surface de 304 m² et 338 m² au prix total de 52 000 € TTC.
- Autorise le Maire ou 1er adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître LATRILLE, notaire à Coulommiers.

Fait et délibéré, par 27 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

9 - ACQUISITION DE TERRAINS A M. ROUSSEL BRUNO

Par délibérations des 23 mars 2007 et 13 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme. Figure au Plan Local d'Urbanisme une liste des emplacements réservés qui permettent à la commune de conduire des projets.

Parmi eux, un emplacement réservé pour le prolongement du Parc des Capucins et aire de stationnement. Ayant l'opportunité d'acquérir les parcelles situées sur l'emplacement réservé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à acheter les dites parcelles cadastrée AT27, AT87 et AT92 d'une surface de 4299 m² (voir plan ci-joint) au prix total de 185.000 € TTC.

La promesse de vente précisera la condition suspensive que Monsieur ROUSSEL soit propriétaire du terrain correspondant le jour de la signature de l'acte authentique d'acquisition.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE l'offre de vente de Monsieur ROUSSEL à la Commune de COULOMMIERS relatif à l'acquisition des parcelles de terrain cadastrée AT27, AT87 et AT92 d'une surface de 4299 m² au prix total de 185.000 € TTC.
- AUTORISE le Maire ou 1er adjoint à signer la promesse de vente et tout acte subséquent, qui sera établi par Maître GRAELING, notaire à Coulommiers.

Fait et délibéré, par 27 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de réaliser :

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 promotions : création des postes d'adjoint administratif ppal 1ère classe, de technicien ppal 2ème classe et d'adjoint technique 1ère classe ;

3 recrutements : création des postes d'adjoint administratif de 2ème classe (création poste « intercommunal » à l'urbanisme), d'adjoint technique ppal 1ère classe (retraite) et d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 29h/sem (nomination agent non-titulaire déjà en poste);

9 régularisations de postes :

- suppression des postes de technicien ppal 1ère classe et d'adjoint technique ppal de 2ème prévus pour des recrutements réalisés sur d'autres grades,
- suppression des postes de technicien, d'adjoint technique de 2ème classe et d'éducateur sportif occupés initialement par des agents bénéficiant d'une promotion.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : J'ai fait le compte sur les postes que l'on propose, pour la filière administrative, je vois + 1 poste, pour la filière technique, je vois - 4 postes et pour la filière sportive, je vois - 1 poste, cela veut-il dire que globalement, c'est une diminution du nombre de fonctionnaires municipaux. Je suis quand même, si c'est le cas, assez inquiet, d'autant que vous venez de nous dire que leurs compétences vont être plus importantes. Et puis, quant à l'éducateur sportif, je voudrais que vous nous confirmiez que l'on s'occupe toujours de la même manière des enfants. Qu'il ne s'agissait pas d'un prof en moins.

M. RIESTER : Vous savez très bien, je parle sous le contrôle de M. LEGEAY, tout cela est une ventilation administrative. Il y a des ouvertures de postes mais qui ne sont pas forcément pourvus en emplois le moment T. Et puis, il y a des suppressions de postes, qui n'entraînent pas forcément de suppressions d'emplois, si je puis dire. Tout cela, ce sont des ouvertures administratives, comme il y a une refonte des filières, une refonte de toute l'organisation de toutes les filières, on est obligés d'en tenir compte et nous, de veiller à dépeussier, d'une certaine façon ces postes là.

M. LEGEAY : Tout à fait, c'est cela. Il nous arrive souvent de créer un poste dans un éventuel recrutement..

M. RIESTER : Sans pour autant que le poste soit je dirai servi, parce que l'on a réorganisé les services ou parce que la grille des filières a évolué, on a maintenu un poste ouvert, alors qu'il n'y avait plus du tout d'effectif en face, donc on en profite pour dépeussier, que le nombre de postes ouverts et le nombre de fonctionnaires en place, soit le plus cohérent. Ce qui n'empêche pas d'avoir une vision de bonne gestion de l'argent public, pour moi, je le dit, je l'assume, toute l'équipe l'assume, on est très vigilants à faire en sorte qu'il n'y ait pas de progression de la masse salariale publique. Cela passe nécessairement, par des requalifications de grades et de rémunérations, par des ajustements ici ou là, en veillant à ce que le service soit de la même qualité, mais peut être avec une personne en moins, ici ou là. Et cela, je pense que c'est important, pourquoi c'est important, nous devons continuer de dégager des marges de manœuvres en matière d'investissements, parce qu'il y a beaucoup d'investissements à Coulommiers, sans augmenter la pression fiscale sur les contribuables Columériens. Vous n'êtes pas du même avis que moi, c'est votre souhait, vous n'êtes pas du même

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avis que vous, c'est votre souhait, cela continuera d'être la politique de la ville, tant que nous sommes en responsabilité.

M. THIERRY : Ecoutez, M. le Maire, à travers votre réponse, j'ai cru comprendre, mais vous me confirmez bien, donc, le nombre des fonctionnaires municipaux est en diminution, globalement.

M. RIESTER : Chaque année, vous avez dans le compte administratif le bilan exact du nombre d'emplois équivalents de temps complet de la ville de Coulommiers, on l'a vu lors du compte administratif de l'année dernière, vous le verrez pour le compte administratif 2012 au printemps prochain. Le moment venu, on verra s'il y a eu baisse ou pas. Ce que je vous dis, c'est que nous avons une règle qui est de faire en sorte de maintenir l'évolution de la masse salariale, c'est un élément essentiel des dépenses de fonctionnement, nous devons les contenir. Pour les contenir, nous devons quand cela se présente, faire des réorganisations qui permettent de contenir cette masse salariale. C'est clair, et en faisant en sorte, malgré tout, que le service soit non seulement équivalent même parfois meilleur. On continuera de la faire, il y a des besoins dans certains secteurs où l'on doit augmenter le nombre de fonctionnaires, on parlait de l'urbanisme tout à l'heure, on renforce l'équipe et il y a des secteurs où en termes d'organisation, on arrive à faire le même service avec un petit peu moins de monde, quand il y a un départ en retraite, on ne le renouvelle pas forcément. Voilà, M. THIERRY.

M. THIERRY : Vous avez beaucoup parlé, ma question était simple, j'attendais que vous me disiez, oui. Vous ne m'avez pas répondu clairement, vous essayez de nous expliquer la masse salariale, on comprend tout cela.

M. RIESTER : Parce que ce n'est pas si simple, vous caricaturez les choses, je ne vais pas tomber dans le panneau énorme que vous me tendez.

M. THIERRY : Ma question était simple, donc, votre réponse est affirmative. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Je vous invite à regarder le compte administratif, vous y verrez plus clair. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 voix contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE),

11 - DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – LANCEMENT DU PROJET D'ELABORATION

M. GOIJAT expose le projet de délibération.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une série de dispositions législatives et réglementaires a imposé ces dernières années que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée (sur la base du code de l'environnement, art.125-2).

Le préfet, les propriétaires, les industriels et surtout le maire sont tenus réglementairement de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs. Pour ce faire, le Maire doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs).

La commune de Coulommiers est concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles (prescrit par arrêté préfectoral du 11/07/2001). Un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la partie amont de la vallée du Grand Morin (approuvé par arrêté préfectoral du 29/12/2010).

Il y a donc lieu de prévoir à la fois l'élaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs et d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) visant à répondre aux objectifs suivants :

Assurer l'information préventive et la protection de la population au niveau communal ;

- Déterminer, en fonction des risques connus, les mesures de sauvegarde et de protection des personnes ;
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- Recenser les moyens disponibles et définir les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il s'agit de demander au conseil municipal de prendre acte du lancement de ces projets, qui seront pilotés par moi-même en présence de partenaires, pompiers, polices municipale et nationale, et les services de la ville. A titre d'exemple, on peut citer ce qui a été mis en œuvre pour le plan d'urgence, dans le cadre du plan neige.

M. RIESTER : Merci M. GOIJAT, est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, nous allons voter pour, bien entendu, mais nous vous demandons une représentation de notre groupe dans le comité de pilotage, tout simplement.

M. RIESTER : Ecoutez, il n'y a pas de raison, donc, non. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

PREND ACTE du lancement du projet d'élaboration du Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE Mr Jackie GOUJAT, adjoint délégué à la sécurité et à la circulation, comme chef projet DICRIM et PCS,

DIT qu'un Comité de Pilotage Communal chargé de valider les étapes du DICRIM et du PCS sera constitué,

Fait et délibéré, à l'unanimité,

12 - RENOVATION ET TRANSFORMATION DES FUTURS LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE DE COULOMMIERS - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE CONCLU AVEC LE GROUPEMENT REPRESENTE PAR LA SOCIETE SODEX

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Avenant n°1 en effet, puisqu'en septembre 2011, vous nous avez autorisés à passer un marché avec le cabinet SODEX, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relativement aux travaux de rénovation et de transformation des futurs locaux administratifs. Aujourd'hui, la copie est rendue, l'expression des besoins s'est complétée, ce qui fait apparaître un certain nombre de travaux complémentaires qui devront être engagés. En conséquence, il convient de rémunérer le cabinet d'assistance à maîtrise d'œuvre, à hauteur de la proportion des travaux complémentaires. De bonnes négociations nous ont permis effectivement de diminuer le taux de rémunération qui était initialement fixé à 6,48%) du montant hors taxe de l'ouvrage qui passe désormais à 6,16%. A ce jour, les modifications qui portent sur le projet initial sont dûs à la réorganisation globale du projet, modification du système de chauffage puisque comme vous le savez peut être pourra t-on avoir en source chaude pour chauffer le bâtiment, la géothermie, il convient donc de changer le dispositif de chauffage qui était initialement prévu, une chaudière à gaz et le circuit. Cet immeuble à l'origine était chauffé électriquement, ce qui n'était plus entendable dans le cadre d'une construction BBC. Un remaniement de l'ensemble du cloisonnement existant, on va aussi augmenter la surface d'occupation, puisque l'on va créer une extension de 75 m² qui va permettre d'accueillir une nouvelle salle de réunion, ainsi que des rangements, et puisque nous allons emmener tous les administratifs, dans ces nouveaux locaux, nous allons pouvoir héberger la géothermie et le SCOT. Donc, globalement, une augmentation de la rémunération du cabinet SODEX à hauteur de 27 500 € et fort heureusement pour nous, au travers d'une bonne négociation, à un taux inférieur à celui qui a été initialement décidé.

La présente délibération a pour objet d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

M. RIESTER : Très bien, merci M. FOURNIER, est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Nous sommes très heureux d'apprendre l'évolution de l'enveloppe de travaux, vous nous aviez parlé d'une opportunité sur ce bâtiment, quand même, on est passé de 750 000 € à 1 200 000. L'opportunité est quand même moins intéressante qu'elle était au départ. Vous l'accorderez.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Non.

M. THIERRY : Non, c'est toujours.. bon c'est tant mieux. Je voulais simplement faire un commentaire, si l'on arrive à cette situation, c'est tout simplement que le programme de travaux a mal été défini, tout simplement et cela nous montre bien de quelle manière vous gérez les projets, c'est-à-dire, voilà, une opportunité, après on décide, on voit ce que l'on fait, c'est très visible ce soir.

M. RIESTER : Très bien, merci de ces compliments, et puis je les transmettrai aux équipes qui vont être ravies, puisque ce sont les équipes de la ville de Coulommiers qui ont préparé ce dossier. Le jour où vous serez en responsabilité, j'espère que ce sera le plus loin possible, que des projets comme cela, de cette envergure, quand on discute avec les équipes, quand on est à leur écoute, quand on est à l'écoute des techniciens, et que l'on souhaite offrir des conditions de travail les meilleures possibles pour les équipes et les meilleures conditions d'accueil pour les usagers, et bien on est bien obligés de faire évoluer le projet de départ de l'architecte. C'est comme cela que ça se passe, vous l'apprendrez peut être dans des responsabilités futures, mais vous verrez qu'avec l'expérience les choses sont beaucoup moins simples que vous les présentez avec beaucoup de caricature. Toujours est-il que je suis ravi du projet qui est présenté aujourd'hui par les équipes, et en relation avec les représentants du personnel, avec les architectes, et enfin nous pourrons permettre à tous ces employés municipaux administratifs, de travailler dans des conditions dignes, attendues avec beaucoup de patience et d'esprit de service public, d'avoir des conditions de travail meilleures. Quant aux conditions d'accès pour les usagers, en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, en termes de confort d'attente, en termes de confort d'accueil, tout cela sera amélioré. On ne peut que s'en réjouir, et sur l'enveloppe budgétaire, on est loin, mais très loin d'une enveloppe budgétaire qui aurait été nécessaire soit pour refaire le bâtiment en face soit construire un nouveau bâtiment, effectivement, cela reste une très bonne opportunité économique, que nous avons saisie en rachetant l'ancien bâtiment EDF.

M. THIERRY : Ce n'est quand même pas très élégant de votre de part...

M. RIESTER : Vous êtes élégants avec les services ?

M. THIERRY : Justement, ce n'est pas très élégant de votre part de dire que c'est les services...

M. RIESTER : C'est vous qui l'avez dit.

M. THIERRY : Non, je n'ai absolument pas dit cela, vous réécoutez la bande, je n'ai absolument pas dit cela, simplement, sachez que c'est quand même la majorité du conseil municipal qui a choisi d'acheter ce bâtiment. Ce n'est pas le personnel.

M. RIESTER : Bien sur, d'accord, très bien. Merci de cette précision, je l'avais dit, parfait.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver l'avenant n°1, joint à la présente délibération, au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la transformation des futurs locaux administratifs de la mairie de Coulommiers.

Le montant du forfait provisoire de rémunération était de 48 750 euros HT (taux de rémunération de 6,48%) soit 58 305 euros TTC, pour 752 000 euros HT de travaux.

L'estimation définitive des travaux est fixée à 1 237 825 euros HT.

Le maître d'œuvre a proposé une diminution de son taux de rémunération à 6,16%, soit un forfait définitif de rémunération de 76 250 euros HT soit 91 195 euros TTC.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer

- D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget communal

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. RABEY, M. TREGOAT), 1 voix contre (Mme SABATE),

13 - TAILLE, ABATTAGE ET ESSOUCHEMENT DES ARBRES - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DES MARCHES

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme chaque année, il s'agit de renégocier un contrat, pour effectivement la taille, l'abattage et l'essouchement des arbres mais aussi la taille architecturée des arbres. C'est un marché pour l'élagage, l'abattage et essouchement d'arbres d'un montant annuel minimum à hauteur de 10 000€ d'un montant maximum de 40 000 €, tandis que pour la taille architecturée, le montant minimum est placé à hauteur de 7 500 € et maximum à hauteur de 30 000 €.

M. RIESTER : Merci, est-ce qu'il y a des questions ?

Mme SABATE : J'ai déjà posé la question lors d'un dernier conseil municipal, concernant la taille architecturée, je trouve cela horrible, et vraiment cela donne une esthétique qui est vraiment particulière, je n'adhère pas à ce choix.

M. RIESTER : M. FOURNIER va répondre.

M. FOURNIER : Très bien, c'est votre choix, pour autant, le choix qui a été fait par les services, en l'occurrence et qui consiste à effectuer cette tâche architecturée, il faut savoir que c'est une taille qui est effectuée au mois de mai, donc c'est une taille dite au vert, qui est très respectueuse pour la santé de l'arbre mais aussi pour son développement. Pourquoi au vert, parce qu'elle intervient sur des branchages qui sont d'un faible diamètre, au moment où la sève monte, cela participe à la bonne cicatrisation de l'arbre. Auparavant, on faisait des tailles un peu plus drastiques, globalement, on laissait les branches principales, et puis on élaguait tout ce qu'il y avait autour. C'est le premier point, on est beaucoup plus respectueux de l'arbre. Certes, l'aspect esthétique peut ne pas vous convenir, mais là aussi il y a un motif, c'est que la

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

taille architecturée telle qu'on la pratique, cela rappelle un peu les jardins à la Française, Il faut savoir, par exemple que les tilleuls qui ont été plantés avenue Jehan de Brie et sur d'autres avenues de notre commune, ont vocation dès leur plantation être taillés en rideaux. Donc, on continue la tradition lorsqu'on les taille de cette façon. Un autre argument qui est en faveur de cette taille, cela permet d'éviter en plein été, que les branchages viennent déborder sur les propriétés des riverains, ou viennent frotter sur les façades, ce qui occasionnait des désagréments, ce qui évite des demandes de riverains pour que l'on intervienne à ce moment là. Et en dernier lieu, cela limite le nombre de feuilles que l'on a à ramasser à l'automne puisque la taille étant intervenue en début de saison, l'arbre a été maîtrisé dès le début de la saison. Mais c'est vrai que l'esthétique..

M. RIESTER : Il avait vu venir, on ne peut pas dire qu'il n'avait pas préparé son coup. Vous voyez, c'est agréable, j'ai appris des choses sur cette question de la taille architecturée. Bravo M. FOURNIER et bravo Mme SABATE, c'était une bonne question.

Mme SABATE : micro fermé inaudible

M. RIESTER : C'est un argument de plus que l'on n'avait pas cité. Tu peux mieux faire encore Pascal encore.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres relative à la taille, l'abattage et l'essouchement des arbres selon les modalités suivantes :

LOT	INTITULES	MONTANT MINIMUM ANNUEL HT	MONTANT MAXIMUM ANNUEL HT
1	Elagage, abattage et essouchement d'arbres	10 000 €	40 000 €
2	Taille architecturée	7 500 €	30 000 €

Les marchés prendront effet à compter de leur notification pour une durée d'un an, avec possibilité de reconduction annuelle, dans la limite de trois fois.

- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes opérations matérielles ne relevant pas des attributions de la Commission d'Appel d'Offres.

- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer des marchés avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'offres.

- D'autoriser, le cas échéant, le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés négociés conclus en cas d'appel d'offres infructueux constaté par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget communal.
Fait et délibéré, par 31 voix pour, 1 abstention (Mme SABATE),

14 - PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Nous sommes désormais dans le domaine de la e.administration, vous savez que Coulommiers veut être en pointe dans tous ces domaines et s'y emploie fort activement. Relativement aux actes qui sont soumis au contrôle de légalité que nous devons transmettre de façon quotidienne à la Préfecture, jusqu'à ce jour nous les envoyons sous forme papier, sous mode du courrier traditionnel. L'e.administration nous incite aussi la dématérialisation qui arrive progressivement, à utiliser des moyens de technologie numérique, c'est la raison pour laquelle, nous nous sommes rapprochés de la Sté CDC FAST, filiale du Groupe Caisse des Dépôts, homologuée, vous imaginez bien que la télétransmission de documents de cet ordre, fatalement doit être encadrée et sécurisée, décryptée, ce ne sont pas des choses qui se font de façon anodine. Nous nous sommes rapprochés de spécialistes qui sont certifiés pour réaliser ce type de télétransmission, à ce jour, nous vous proposons de passer une convention entre M. le Préfet et la commune pour pouvoir mettre en place..

M. RIESTER : C'est plutôt Mme la Préfète.

M. FOURNIER : Mme la Préfète en l'occurrence, mais la fonction, c'est la préfecture, pour pouvoir mettre en ordre de marche ce dispositif de télétransmission. L'objectif étant de définir :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation de le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

J'ajoute que l'on va faire bénéficier de ce dispositif, nos partenaires, qui sont, le TRAMY, le SCOT, la GEOTHERMIE et le SIVU, puisque je vous l'ai déjà dit, ils sont hébergés dans le centre administratif, et que eux aussi sont amenés à devoir faire contrôler par la préfecture, un certain nombre de documents.

M. RIESTER : Bien, merci M. FOURNIER, est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le recours à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Autorise la passation d'une convention entre le Préfet et la Commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré, à l'unanimité,

15 - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur d'une créance municipale pour un montant total de 93,28 euros. Il est donc demandé au Conseil Municipal de les admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

Etude octobre à décembre 2007 et janvier/février 2008 pour 65,28 euros,

Occupation du domaine public pour 28 euros.

M. RIESTER : Merci, est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 6541, de la créance correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 93,28 euros.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

16 - RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR LE VEHICULE DE MADAME ARASSUS

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Certains sinistres occasionnant des dégradations sur des biens appartenant à des tiers peuvent engager la responsabilité de la commune.

Lorsque les sinistres sont d'un montant supérieur à la franchise du contrat d'assurance de la commune, l'assureur de la commune procède à leur règlement.

Lorsque les sinistres sont d'un montant inférieur à celui de la franchise du contrat d'assurance de la commune, qui est de 850 euros pour 2012, ils ne sont pas pris en charge par celui-ci. Il incombe donc à la commune de rembourser elle-même le montant des réparations.

Vous trouverez ci-après l'état correspondant au titre du troisième trimestre 2012.

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
Le 04/07/2012	Madame ARASSUS Anne Marie	Pneu crevé par un bec en fonte de gargouille descellé	148.83 euros	Madame ARASSUS Anne Marie

M. RIESTER : Merci, est-ce qu'il y a des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Juste la même remarque que précédemment M. le Maire, on n'avait pas ces points à l'ordre du jour lors de la précédente mandature, et là, voilà, je pense qu'il y a un manque d'entretien sur les voiries. On rembourse de plus en plus de sinistres.

M. RIESTER : Quand vous aurez là aussi peut être un peu d'expérience, vous saurez que, évidemment quand on a autant de kilomètres de voirie sur une ville comme Coulommiers, la société évolue, M. THIERRY, les gens sont de plus en plus procéduriers, il se peut effectivement qu'ici ou là, qu'il y ait le petit nid de poule, ou le bec de gargouille, voilà, cela existe. Quand c'est supérieur à un montant précis qu'a donné tout à l'heure Mme DELOISY, c'est pris en compte par notre assurance, quand c'est en dessous, c'est commun, c'est en dessous de la franchise, c'est à nous de financer, ce sont des petits montants en globalité. Cela ne va pas très loin, c'est la vie au quotidien de toutes les collectivités de France.

M. THIERRY : C'est pour cela, M. le Maire, que nous allons voter pour, mais peut être que simplement, un peu plus de fonctionnaires pour surveiller, voyez...

M. RIESTER : Oui mais vous savez que nous sommes dans un moment, M. THIERRY, où il faut faire attention à l'argent public, et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Donc, on ne peut pas avoir un fonctionnaire dans chaque rue pour vérifier en permanence s'il y a un nid de poule qui se crée.

M. THIERRY : Sauf que ce soir, M. le Maire...

M. RIESTER : Vu les montants qui sont engagés dans l'année, cela reste très faible, on est loin, loin du recrutement d'un fonctionnaire.

M. THIERRY : Votre groupe politique qui dit que les collectivités doivent mieux gérer l'argent public, que les communes doivent se désendetter, ce soir, vous ne nous avez pas donné le meilleur exemple, je crois.

M. RIESTER : Cela ne mérite même pas de commentaire, tellement c'est déplacé. On continue sérieusement sur les sujets qui nous concernent.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide de procéder au remboursement de la dégradation indiquée sur le tableau ci-dessus,

- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

17 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE HOSPITALIER DE COULOMMIERS ET AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSEE

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Dans le cadre de l'ouverture de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle et Universitaire, le centre hospitalier a réalisé des travaux d'aménagement de parkings.

Ces travaux présentant un intérêt essentiel pour la commune de Coulommiers puisqu'ils participent à son bon fonctionnement, il a été décidé de participer à leur financement par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 241 121.54 euros.

Cette subvention sera amortie sur une durée de 10 ans conformément à la M14. Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été inscrits au BP et complétés en DM 2012.

M. RIESTER : Très bien, est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Oui, et bien voilà, cela illustre bien ce que je viens de dire, à savoir que vous parlez de désendetter les collectivités, je vois que vous n'hésitez pas à faire quelques dépenses qui nous, nous paraissent pas forcément nécessaires. Quant à la forme, je trouve cela un peu délicat, c'est-à-dire que les travaux sont déjà effectués, et vous nous demandez l'autorisation, il fallait la demander avant que les travaux soient faits. En plus, je suis passé sur place, j'ai vu que ces parkings étaient fermés. Donc, vous allez demander à la collectivité de financer alors que pour l'instant c'est fermé. Ces parkings sont à l'hôpital, il me semble que c'était à l'hôpital de prendre cela à sa charge, absolument pas à la commune.

M. RIESTER : Très bien, vous voyez, on a effectivement une différence majeure, nous on essaye de faire en sorte d'offrir le maximum de services aux habitants du territoire, un des enjeux majeurs dans l'avenir, pour les habitants de nos territoires, en particulier des Columériens, c'est de faire en sorte qu'il y ait des médecins généralistes en nombre suffisant, pour assurer la meilleure qualité de soins possible. Il faut pour cela, tous les spécialistes qui travaillent sur ces quotients là, il faut absolument créer des maisons pluri-disciplinaires ou pluri-professionnelles. Quand on rencontre les médecins, la tutelle, c'est-à-dire l'ARS, quand on rencontre les hospitaliers, tout le monde vous dit que c'est l'avenir. Pourquoi c'est l'avenir, parce que les jeunes médecins, comme je le disais tout à l'heure, ne veulent plus aller dans des cabinets de ville classiques. Ils veulent être regroupés ensemble, ils veulent être remplacés par des collègues pour qu'ils puissent avoir une vie normale. Ils veulent pouvoir partager des expériences, parce que c'est de plus en plus compliqué la médecine, et donc, il faut pouvoir échanger, discuter, dialoguer. Ils veulent pouvoir aussi avoir des infirmiers, des infirmières à proximité. C'est pour cela qu'il faut que ce soit pluri-professionnel. C'est-à-dire, des médecins généralistes et des infirmiers et pourquoi pas demain, d'autres professions. C'est l'avenir, c'est comme cela qu'on attirera des jeunes médecins pour Coulommiers. Et c'est aussi comme cela que l'on maintient sur place, en activité des médecins qui sont à l'âge de la retraite, par exemple, le docteur PHILIPPE, qui était à Boissy le Châtel, qui vont continuer un peu de temps d'activité alors qu'ils voudraient être en retraite. Comme il y a une telle demande, ils vont continuer leur activité à la condition unique, qu'il y ait ce type de structure. C'est très compliqué à mettre en œuvre, parce que tous les élus, tous les médecins généralistes toutes les ARS de toute la France, réfléchissent au meilleur dispositif et c'est très compliqué. On a réussi, avec les médecins, avec

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'hôpital, à trouver un lieu, dans l'ancien hôpital en tout cas dans l'hôpital du bas, en centre ville de Coulommiers, un espace pour pouvoir aménager une maison pluri-professionnelle avec six médecins généralistes, et comme on a la chance d'avoir à la fois des médecins en médecine interne de l'hôpital et des médecins de médecine générale de ville qui ont de très bonnes relations avec l'université de Créteil, ils se sont dit, et évidemment nous avons accompagné ce mouvement, qu'il était peut être opportun d'avoir une antenne de la faculté de médecine de Créteil dans ces locaux. C'est une opportunité unique, c'est une première de France qui est regardée par le ministère de la santé, par toutes les ARS de France, comme une première très intéressante. C'est-à-dire qu'il va y avoir, un chef de clinique, des enseignants chercheurs, des jeunes internes qui vont être en permanence là, pour à la fois augmenter le potentiel de soins de la maison de santé pluri-professionnelle, puisqu'il y aura des internes qui y exerceront, et qui permettra grâce à ces médecins de former des jeunes internes et d'offrir des formations pour les médecins généraux de Coulommiers et du bassin de vie, grâce aux médecins chercheurs qui seront sur place. Une formidable opportunité, on va réussir avec cela, à faire passer à Coulommiers, plein de médecins généraux qui auront envie après, une fois qu'ils auront terminé leur formation, de s'installer dans ce territoire, parce que l'on a de la chance d'être dans un beau territoire qui donne envie de s'y installer, à condition à un moment donné de pouvoir le connaître, y vivre et y travailler. Donc, une condition pour que ces médecins, ces internes, ces enseignants ces infirmières puissent s'installer dans cette maison de santé pluri-professionnelle, c'était qu'il y ait des places de parking suffisantes. Parce que contrairement à vous, moi je pense que dans nos centres villes, il est important d'avoir des capacités de stationnement suffisantes pour que les gens puissent venir en voiture, parce que nous sommes dans des zones rurales, et qu'ils puissent y stationner. Donc, c'était clair, c'était une des conditions dans la balance, ce n'était pas une question de chantage, c'était une des conditions globales dans ce qu'il y avait à faire pour l'hôpital, pour les médecins généraux, à faire pour la ville de Coulommiers, pour que ces médecins puissent venir s'installer et créer cette dynamique qui n'aura qu'à se développer dans l'avenir. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on veut que cette maison soit le cœur d'un pôle de santé territorial, un vrai maillage de nos maisons de santé. C'est encore une fois une première qui est saluée par tous les spécialistes de ce secteur, tous les professionnels qui regardent l'avenir de la médecine de ville, donc, il fallait que l'on crée une vingtaine de places en plus pour permettre aux médecins généraux et les internes, les infirmiers qui vont être dans cette maison, de se stationner sans avoir à prendre de places des patients qui vont se stationner dans les rues adjacentes, ou des personnes qui sont obligées parce qu'elles travaillent actuellement en centre ville de Coulommiers, sans compter les riverains, on sait bien que dans ce secteur là, il y a un manque de stationnement. C'est la raison pour laquelle, M. THIERRY, on veut faire un parking dans le terrain dit des coupes oreilles, puisqu'il permettra de désengorger l'avenue Victor Hugo, qui est aujourd'hui saturée de voitures, et qui permettra à terme, je l'espère, de pouvoir requalifier cette avenue Victor Hugo, pour libérer de la place pour les piétons, libérer de la place pour les vélos et faire en sorte que cette avenue retrouve un aspect un peu plus urbain qu'aujourd'hui, parce qu'il y a trop de voitures, ça c'est le moins que l'on puisse dire. L'investissement fait par la ville de Coulommiers de 240 000 €, par rapport aux bénéfices qui sont exceptionnels en matière d'augmentation des heures d'accueil pour les patients en ville de Coulommiers, puisque cette maison est ouverte du lundi au samedi de 8H00 à 20H00, et qu'en plus, on s'était aperçu en écoutant les habitants de Coulommiers, qu'il y avait aussi un problème de prélèvements,

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'examens de sang, notamment à Coulommiers, l'hôpital de Coulommiers va profiter de ces locaux pour mettre à disposition des habitants du territoire, un centre de prélèvements public qui complètera l'offre privée existante à Coulommiers. Donc, c'est là aussi une qualité de l'offre de soins améliorée, grâce à l'action conduite avec l'hôpital, avec les médecins généralistes, avec les infirmiers, les infirmières de cette maison de santé pluri-professionnelle et universitaire. Donc vous voyez que, quand on met tous les bénéficiaires actuels et futurs de cette maison, on se que finalement, l'investissement de 240 000 € pour la ville de Coulommiers, ce n'est pas beaucoup, et c'est un bel investissement pour l'avenir en matière de santé et d'offre de soins de proximité.

M. THIERRY : Vous ne m'avez absolument pas convaincu, M. le Maire.

M. RIESTER : Bien écoutez, ce qui compte c'est de convaincre les Columériens et les Columériennes.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de verser une subvention d'équipement d'un montant de 241 121.54 euros au Centre Hospitalier de Coulommiers pour contribuer au financement des travaux d'aménagement de parkings,

- Décide d'amortir cette subvention de façon linéaire, sur une durée de 10 ans, à compter de l'année suivant son versement.

Fait et délibéré, par 27 voix pour, 1 abstention (Mme SABATE), 4 voix contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE),

18 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2012: COMPLEMENT A LA LISTE DU 13 FEVRIER 2012

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Il convient d'apporter un complément à cette liste en apportant un soutien au Cercle Aéronautique de la Brie dans le cadre de l'organisation du meeting aérien du 16 septembre dernier pour un montant de 10 000€.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Ecoutez, bien sur c'est votre choix d'aller subventionner cette association. Moi je voudrais faire remarquer simplement que le week end du 16 septembre à Coulommiers, il y a eu des difficultés de circulation et des nuisances sonores très importantes. J'aurais préféré que cette somme de 10 000 € soit consacrée à d'autres choix. Ne serait ce que par exemple, les paniers des familles dont les enfants souffrent d'une allergie. Donc, ça c'est un choix.

M. RIESTER : Oui, tout à fait, le rapport est quand même assez incroyable, que vous faites entre ces deux différents choix politiques. Moi je suis ravi de l'organisation de ce meeting aérien, c'était un spectacle formidable, on a eu de la chance d'avoir ce

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

spectacle gratuit pour bien des personnes. Ceux qui voulaient être plus proches, avaient une entrée payante, mais quand on était dans Coulommiers, le samedi et le dimanche, on a eu la chance de voir passer la patrouille de France, des mirages de l'armée de l'air, des avions en tous genres, et c'était un très beau spectacle, même si cela fait un peu de bruit, pendant dix secondes, franchement, je crois que cela en valait vraiment la peine. Là où je vous rejoins peut être, c'est la question de la circulation, on devra, puisqu'à priori, dans deux ans il y aura à nouveau un meeting aérien, on devra veiller, nous ville de Coulommiers à faire passer le message à l'Etat, parce que c'est lui qui gère la circulation, donc en l'occurrence, Mme la nouvelle Préfète que j'aurai la chance et le bonheur d'accueillir demain, elle vient me rendre une visite de courtoisie, je lui dirai que dans l'avenir il serait bon d'organiser, effectivement, la circulation pour l'évènement, mais on sait bien que quand il y a un tel évènement, cela crée quelques situations de perturbation, mais le jeu en valait plus que la chandelle, donc, une fois de plus, je dirai même comme toujours, on n'est pas d'accord, M. THIERRY.

Mme SABATE : Juste une question, j'aurais voulu connaître le bilan carbone de cette opération s'il vous plait ?

M. RIESTER : Je n'ai pas le bilan carbone de l'opération, vous savez, la preuve on fait un bâtiment administratif BBC, on a fait une maison des sports BBC, on est très engagés dans un processus de protection de l'environnement, de protection des émissions de gaz à effet de serre, d'ailleurs on ne manquera pas de vous faire un petit bilan de toute les actions que l'on a menées en matière de développement durable au cours de ces années de mandat. Nous avons mandaté une mission pour ce faire, je crois que c'est important en toute transparence de voir tout ce qui a été fait, de voir ce qui reste à faire, en matière de développement durable et en même temps, je crois qu'on ne peut pas regarder et faire tous les choix politiques, uniquement en fonction de ce critère là, de ce bilan carbone, parce que franchement, c'est un formidable spectacle qui a été montré. Que l'on puisse avoir la patrouille de France, qui est une fierté nationale à Coulommiers, et de pouvoir voir les yeux de ces enfants, petits et grands, de 7 à 77 ans écarquillés pour voir ce spectacle là, je pense que cela en valait la peine. Mais le bilan carbone, je ne sais même pas s'il a été fait, s'il peut être fait, et puis, c'est un entraînement pour l'armée, c'est ce que me dit M. FOURNIER, je ne manquerai pas de regarder ce qu'il en est, mais encore une fois, oui au développement durable, non à ce préalable qui serait de regarder uniquement nos projets en fonction de ce seul critère.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, je suis d'accord avec vous, pas pour ce projet là, parce que par rapport, je dirai à ce spectacle qui a eu lieu le 16, vous parlez des avions, etc., par rapport à la diffusion du kérosène et tout ça, nous notre politique elle est vraiment contre. Maintenant, que vous ayez une politique sur le développement durable, je pense que l'on a été, sur certains dossiers, ensemble, on s'est assez défendus, on a été pour, toujours ensemble, mais sur ce projet et cette organisation de ce meeting aérien, ça il est clair que nous l'avons su un petit peu trop tard, nous n'avons pas pu faire un point de chute ni une opération, mais il est clair que dans deux ans, nous le savons...

M. RIESTER : Heureusement qu'il n'y a pas eu de chute, M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Non, non, mais par rapport au kérosène, la diffusion de kérosène...
Moi je ne rigole pas quand vous parlez.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Mme PERRIN, ne rigolez pas quand M. TREGOAT s'exprime, s'il vous plait.

M. TREGOAT : Parce que moi aussi je peux rigoler sur certains points.
Je pense que par rapport à tout cela, quand on voit la diffusion et les avions qui nous passent sur la tête, quand même...

M. RIESTER : M. TREGOAT, on va continuer à avoir des avions, c'est quand même formidable de pouvoir se déplacer.

M. TREGOAT : Je peux comprendre, mais par rapport à cette manifestation.

M. RIESTER : On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, il faut travailler à réduire les...

M. TREGOAT : Maintenant, vous connaissez ma position, je suis contre.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-approuve la proposition du Maire d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2012 au Cercle Aéronautique de la Brie dans le cadre de l'organisation du meeting Aérien du 16 septembre dernier pour un montant de 10 000 €.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 3 abstentions (Mme RABEY, Mme SABATE, M. TREGOAT), 4 voix contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE),

19 - REMBOURSEMENT PAR LA VILLE DE COULOMMIERS D'UNE PARTIE DES TRAVAUX REALISES POUR L'ALSH MATERNEL DE VAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Dans le cadre des travaux de construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel de Vaux, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers a intégralement financé des travaux de dévoiement de réseaux. Ces travaux étant nécessaires à la fois à cette construction et au fonctionnement de l'école, il convient donc de rembourser la Communauté de Communes à hauteur de 50% des frais engagés soit 12 037.99€.

M. RIESTER : J'en profite pour dire qu'effectivement, il y a eu aussi l'inauguration de cet équipement, qui est vraiment réussi. Bien intégré à l'école, à la petite maison existante, cela permet non seulement les activités des ALSH, mais aussi les activités du pré et post scolaire comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Mme MOTOT, c'est un bel équipement. Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le remboursement à la Communauté de Communes de la Brie des Templiers pour un montant de 12 037.99€ dont les crédits sont inscrits en DM2.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

20 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE 2012

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 295 506 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à 44 871 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

Participations aux frais d'élections : + 5 435 € qui nous ont été remboursés par la préfecture.

Réajustement de l'emprunt suisse, comme vous verrez, c'est un jeu d'écriture puisque nous l'avons en recettes de fonctionnement et on va le retrouver en dépenses d'investissement : 29 750 €

Participation pour la réalisation d'un giratoire suite au permis de construire d'Intermarché : + 248 675 €

Dépenses de fonctionnement

Assurance dommage aux biens (bâtiment Brodard) : 14 511 €

Participation aux charges financières de la géothermie (5 860+4 795) : 10 655 €

Annonces pour recruter du personnel : 7 235 €

Réfection de la piste du terrain H1 (ligne droite devant les tribunes) : 10 000 €

Autofinancement : 224 131 €

Recettes d'investissement

Autofinancement : 224 131 €

Subvention du FIPHFP (pour le programme d'accessibilité) : 19 000 €

On a donc une baisse de notre emprunt : - 199 704 €

Dépenses d'investissement

Comme je vous le disais on a le réajustement de l'emprunt suisse) : 29 750 €

Aménagement du parking –subvention à l'hôpital : 75 150 €, puisqu'au budget primitif, on avait déjà voté une ligne budgétaire qui nous engageait, c'est le complément des 245 00 €.

Remboursement à la Communauté de Communes pour des travaux de raccordement à la Petite Maison de Vaux : 12 040 €

Achat de mobilier pour une classe supplémentaire à Vaux Village : 2 760 €

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux ERDF de l'église on a eu une baisse : - 7 000 €

Le montant de la modification des réseaux de la rue de Montigny est en baisse : - 22 000 €

La désinscription de la mise en peinture des tribunes H1 (peintures, portes...) est inférieur - 25 000 €

Complément pour les travaux à l'école Charles-de-Gaulle : 5 600 €

Fourniture et pose d'une barrière pivotante au terrain de Rugby : 2 760 €

M. RIESTER : J'ajouterai en disant deux choses, concernant l'Intermarché qui va s'installer sur la zone industrielle, il souhaite avoir un giratoire, je trouve que c'est une bonne idée pour l'entrée de son parking, comme il ne peut pas intervenir sur le domaine public, qu'on ne souhaitait pas le financer pour Intermarché, il va nous financer les travaux que nous réaliserons l'année prochaine, d'où cette recette de fonctionnement. Deuxièmement, concernant le parking, sans vouloir revenir sur un débat que nous avons eu et qui a été long, cela me permet de rebondir, parce que c'est un argument que ne n'ai pas eu tout à l'heure et que j'aurais dû avoir, l'autorisation de subventionner la construction du parking pour le compte de l'hôpital, avait été donnée dans le budget, on avait bien demandé au conseil municipal son accord, avant de financer le lancement et les travaux pour l'hôpital. C'est le complément de 75 000 €, parce qu'effectivement, entre la prévision de travaux et le réalisé, il y a une augmentation de 75 000 €, et c'est pour cela que l'on est obligé de revoter la subvention totale à 245 00 €. Mais le principe, même à hauteur de 76 000 €, à l'époque avait été donné par la ville avant même de lancer les travaux. Est-ce qu'il y a des questions sur cette décision modificative n°2 ?

M. TREGOAT : Oui, merci M. le Maire, M. AUBRY pourrait peut être nous éclairer, ou c'est moi qui a très mal compris en commission, juste un éclaircissement, et merci de nous avoir éclairés sur ces lignes budgétaires, c'est surtout pour le sens giratoire de l'Intermarché qui va avoir lieu dans la zone industrielle pour la somme de 248 675 €. Donc, il était prévu ce sens giratoire, pour une entrée et donc une sortie, pour l'Intermarché, qui était donc privé. C'était l'Intermarché je crois, qui devait prendre en charge comme le centre Leclerc.

M. RIESTER : C'est ce que vient de dire Mme DELOISY, que je viens de compléter.

M. TREGOAT : Donc, il y a une écriture plus et moins derrière ?

M. RIESTER : Non, il y a une écriture plus qui est la recette de fonctionnement, mais l'année prochaine, il y aura une écriture moins dépense dans le cadre du bail voirie, pour réaliser par nos services, le giratoire.

M. TREGOAT : D'accord, autant pour moi. Merci, au moins comme ça, ça fait bilan zéro.

M. RIESTER : C'est un bilan financier, ce n'est pas un bilan carbone.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme SABATE : Merci M. le Maire, j'avais besoin d'un complément d'information concernant l'annonce pour recruter du personnel à hauteur de 7 235€, parce que là c'est un cabinet de chasseur de têtes, à ce tarif là.

Mme DELOISY : Ce sont les annonces qui sont passées dans les différents journaux et Internet.

Mme SABATE : Pour quel personnel ?

Mme DELOISY : Pour le responsable de l'urbanisme.

M. RIESTER : On a dit tout à l'heure que l'on a renforcé l'équipe, notamment avec une directrice du service DADU, donc on a eu besoin de faire des annonces notamment pour cette personne là, mais c'est toutes les annonces qu'il y a tout au long de l'année, il y a des départs, des arrivées en permanence.

Mme SABATE : C'est un bilan annuel.

M. RIESTER : Oui, on pourrait faire un bilan annuel, d'ailleurs M. LEGEAY.

Mme SABATE : Très bien, merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, RABEY, Mme SABATE, M. TREGOAT),

21 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2012

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal s'équilibre à 150 000 euros en fonctionnement et à 8 000 euros en investissement, et comprend les crédits suivants :

Recettes de fonctionnement :

Surtaxe : + 150 000 euros

Dépenses de fonctionnement :

Annonces et insertions : + 7 800 euros

Autofinancement : + 142 200 euros

Recettes d'investissement :

Nour retrouvons notre autofinancement : + 142 200 euros

Nous avons une baisse de notre emprunt : - 134 200 euros

Dépenses d'investissement :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 50 000 euros

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réalisation des travaux d'étanchéité des deux bassins de stockage d'eau potable : - 235 000 euros

Changement des canalisations d'eau potable et reprise des branchements (rue des Lorinettes) : 284 000 euros

Remplacement réseau EP place des Tours : - 57 000 euros

Réfection des bétons à l'extérieur du château d'eau : - 34 000 euros

Voilà pour les montants les plus importants.

M. RIESTER : Merci Mme DELOISY, est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, RABEY, SABATE, M. TREGOAT),

22 - DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

N° 12/149 en date du 22/06/2012 : Annule et remplace la décision du Maire N°12/144 en date du 04/06/12 concerne la parcelle AS n°186 – 71 avenue de Strasbourg à Coulommiers - Saisie du Juge de l'expropriation près du Tribunal de Grande Instance compétent.

N° 12/150 en date du 22/06/2012 : Désignation du cabinet BARDON DE FAY – sis 51 bis rue de Miromesnil – 75008 PARIS pour représenter la commune dans la procédure, pour le classement parcelle AS n°186 – 71 avenue de Strasbourg à Coulommiers, en emplacement réservé n°14 –modification du PLU approuvée le 13/12/2010, en vue de la réalisation d'un carrefour au croisement du boulevard de la Marne et de l'avenue de Strasbourg à Coulommiers.

N° 12/151 en date du 25/06/2012 : Acceptation d'un chèque d'un montant de 3 000,00 € TTC, émanant de l'entreprise Tecma Pack – sise 9 avenue Jean de la Fontaine – 77510 REBAIS, pour la vente de matériel électrique d'occasion sur le site de l'imprimerie Brodard Graphique.

N°12/201 en date du 09/07/2012 : Conclusion d'une convention avec la résidence Saint SIMEON – 12-14 avenue Gastellier - 77120 COULOMMIERS, pour le prêt d'un minibus lui appartenant, pour la période du 30 juillet au 24 août 2012 au service Jeunesse et Famille, à titre gratuit.

N°12/204 en date du 10/07/2012 : Régie du service Enfance – Souscription auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France 26/28 rue Neuve Tolbiac – 75633 Paris Cedex 13, d'un contrat de Service SP PLUS V2, plateforme de mise en place d'un système de

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sécurisation des ordres de paiement effectués à distance au profit de la commune, et l'accès à l'assistance technique à l'intégration.

N°12/205 en date du 10/07/2012 : Régie du service Culturel – Souscription auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France 26/28 rue Neuve Tolbiac – 75633 Paris Cedex 13, d'un contrat de Service SP PLUS V2, plateforme de mise en place d'un système de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance au profit de la commune, et l'accès à l'assistance technique à l'intégration.

N°12/207 en date du 11/07/2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 5 454,42 euros, émanant de Paris Nord Assurances Services – sis 159, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, pour le remboursement des dégâts causés par l'orage du 27 juin 2011.

N°12/214 en date du 20/07/2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 850,00 euros, émanant de Paris Nord Assurances Services – sis 159, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, pour le remboursement de la franchise du pilastre endommagé du 27 octobre 2011.

N°12/216 en date du 27/07/2012 : Désignation du Cabinet Antoine ALONSO GARCIA – sis 27, rue des archives – 75004 PARIS, pour défendre les intérêts de la commune dans le recours en indemnisation introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, par Mme DOYEN, le 4 mai 2011.

N°12/218 en date du 27/07/2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 296,40 euros, émanant de MACIF Centre de Gestion – sise 2, rue d'Egreville – 77798 NEMOURS Cedex, pour le remboursement de deux bornes dégradées le 28 avril 2012.

N°12/224 en date du 08/08/2012 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 1 235,47 euros, émanant de MMA IARD SA – sise 14, boulevard Marie et Alexandre OYON – 72030 LE MANS Cedex 9, pour le remboursement de la plaque historique dégradée le 26 mai 2012.

N°12/240 en date du 13 septembre 2012 : Fin de la convention passée le 17/09/12 avec M. Mme CESBRON Jérôme, pour la mise à disposition à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située à l'arrière des propriétés sises 33 à 37 avenue de Strasbourg.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Notifié le 01/08/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Réalisation d'une étude pilote de traitement du fluor	VEOLIA EAU (77483 PROVINS)	60.300,00 €
Notifié le 25/06/2012 avec effet au 01/11/2012 conclu jusqu'au 31/01/2015	Contrat de location triennale de sapins sphères pour illuminations de Noël	BLACHÈRE ILLUMINATION (84400 APT)	3.931,80 € par an
TRAVAUX			
Notifié le 23/07/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Construction d'une structure artificielle d'escalade	PYRAMIDE (91070 BONDOUFLE)	32.780,35 €
Notifié le 24/07/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de dépose partielle de la toiture de l'ancienne usine Brodard - Lot 1 : dépose partielle de la toiture et reprise des charpentes métalliques	D-FER (02000 URCEL)	71.909,70 €
Notifié le 27/07/012 jusqu'à exécution complète des prestations	Rénovation de l'école Charles de Gaulle - Lot 1 : Faux-plafonds	ISOPHON (94120 FONTENAY SOUS BOIS)	5.398,00 €
Notifié le 27/07/012 jusqu'à exécution complète des prestations	Rénovation de l'école Charles de Gaulle - Lot 2 : Electricité	HENEAU Michel (77470 TRILPORT)	8.169,15 €
Notifié le 27/07/012 jusqu'à exécution complète des prestations	Rénovation de l'école Charles de Gaulle - Lot 3 : Peinture	SOLUMAG (93360 NEUILLY PLAISANCE)	5.363,40 €
Notifié le 27/07/012 jusqu'à exécution complète des prestations	Rénovation de l'école Charles de Gaulle - Lot 4 : Menuiseries aluminium	LE RABOT ET L'HERMINETTE (77510 ST DENIS LES REBAIS)	10.835,07 €

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Oui M. le Maire, pouvez-vous nous donner des explications sur la décision 12/149 et 12/216 s'il vous plaît, merci.

M. RIESTER : 12/149 c'est M. AUBRY qui peut nous dire quelque chose.

M. AUBRY : Pour la 12/149, vous savez qu'il y avait un terrain à l'intersection du boulevard de la Marne et avenue de Strasbourg, qui était un emplacement réservé afin d'aménager un rond point dans le futur, ce terrain a été mis en vente, donc nous avons lancé la procédure de préemption. Le propriétaire conteste la valeur de l'expropriation, donc il était nécessaire de faire une saisie au juge des expropriations qui va statuer sur le montant exact de cette propriété. C'est dans le cadre de la procédure du DPU.

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Et concernant la décision 12/216, on a refusé de faire un mariage, pour des raisons que ne souhaite pas évoquer devant vous maintenant parce que l'on est en procédure, je ne manquerai pas de vous le dire à titre personnel si vous le souhaitez, donc on est dans une procédure, je préfère ne pas en parler d'une façon publique, la personne en question nous reproche de ne pas avoir fait le mariage. Secret d'instruction.

Avant les questions diverses, Mme MAASSEN, comme je vous l'avais dit en entrée de conseil municipal va nous faire un petit point sur l'opération de l'année prochaine.

Mme MAASSEN : Effectivement ceux qui ont été présents à la journée de la St FIACRE, vous avez pu constater la présence des Grognards de la Marne. Lors d'un entretien au mois de juin, j'ai fait la connaissance de M. François LABURQUE, président de l'association des Grognards de la Marne et de son vice président, Eric KERSIGER, pour être synthétique, cette association s'est créée il y a trois, quatre ans environ, en prévision d'un évènement qui aura lieu le dernier week end de septembre 2013, en vue de la reconstitution d'une bataille de la Marne.

M. RIESTER : Attention, ce n'est pas la bataille de la Marne de 1914, c'est la bataille de la Marne de la campagne de France, en 1814 sous Napoléon.

Mme MAASSEN : Merci d'avoir été précis, oui c'était 1814, ceux qui connaissent un peu l'histoire, les Grognards de la Marne étaient constitués des concitoyens, manquant cruellement de gardes nationaux, la perspective de cet évènement c'est de mêler aussi des concitoyens, des gens comme vous et moi, en vue de cet évènement. Pour cela, il y a énormément de communes qui participent en prévision de l'évènement, Jouarre, la Ferté s/s Jouarre, St Jean les deux jumeaux, bref, il y a énormément de communes qui se constituent. Pour cela, il y a un capitaine d'équipe qui est désigné, disons, en vue de fédérer tout un bataillon qui représentera la commune et il est vrai que M. le Maire les avait rencontrés aussi, et l'on s'est dit pourquoi pas Coulommiers, rattaché au bataillon du centre, de Jouarre. C'était la raison de la présence de ces grognards, durant toute la journée, ils avaient une tonnelle, ils ont recruté une trentaine de personnes, mais pour constituer un bataillon, il faut cinquante à soixante personnes, des hommes comme des femmes, tout le monde est le bien venu. Si vous le souhaitez, vous aurez de plus amples renseignements, Sarah va faire passer un article dans le Coulommiers Mag prochain, pour faire encore un appel à candidature, si cela intéresse les uns les autres, pour rejoindre le bataillon de Coulommiers.

M. RIESTER : Oui, et c'est pas mal de faire une petite note précise d'information, Thomas, à chaque conseiller municipal et peut être au Pays Briard, il est déjà au courant.

Question n° 13

QUESTIONS DIVERSES

Venue de Mme la Préfète

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. COILLOT : M. le Maire, vous nous avez annoncé une visite de courtoisie de Mme la Préfète demain, allez-vous parler d'emploi, et notamment du mouvement de grève qui se déroule depuis mercredi matin chez TRANSGOURMET, sur la zone commerciale ?

M. RIESTER : Je vais faire un tour d'actualité de tous les dossiers, évidemment, parler des questions d'emplois. Je n'ai pas encore rencontré les personnels ou la direction, je me tiens informé de l'évolution du dossier. On verra ce qu'il en est dans les jours et dans les semaines qui viennent. Il est bien évident que j'informerai la Préfète des difficultés économiques dont souffre cette entreprise.

Inaudible, micro fermé

M. RIESTER : Oui, je viens de vous dire que je ferai le tour d'horizon de tous les dossiers, en particulier du dossier de l'emploi qui est un dossier prioritaire, vous le savez bien, puisque, par exemple, on a fait la requalification du site de BRODARD et on a réussi à obtenir l'arrivée de trois entreprises, et en tout cas le développement de ces entreprises sur Coulommiers. On organise les assises de l'emploi à la fin du mois d'octobre, ce qui permet de rassembler tous les acteurs, qu'ils soient privés, publics, para publics, qui travaillent autour des questions de l'emploi.

Interview de M. RIESTER avec le journal local - parution du 21 septembre 2012

M. THIERRY : M. le Maire, nous avons pris connaissance de l'interview que vous avez accordée au journal local dans sa parution du 21 septembre 2012. Dans l'article le nouveau Franck RIESTER qui s'exprime ne manque pas d'affirmer clairement son engagement politique et ses ambitions nationales, dans la période qui s'ouvre et dans laquelle il devient membre de l'opposition parlementaire.

M. RIESTER : Vous citez le journaliste, bien évidemment. Je le dis à l'assistance, pour que les choses soient très claires. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion.

M. THIERRY : Notre attention d'élus locaux est retenue par vos déclarations concernant la commune. D'abord, vous déclarez après l'annonce d'un nombre limité de projets immobiliers actuellement sur le territoire communal, que nous aurons une révision du P. L. U. Il nous semble qu'après la déclaration à la presse, il aurait été souhaitable et élégant d'en avertir le conseil municipal, qui seul décidera de la révision. Ma question est donc de connaître l'échéance à laquelle la municipalité souhaite proposer la mise en révision du P. L. U., et surtout avec quel objectif. Ensuite, vous nous annoncez certains chantiers comme le Plan Actions Ville où il fait bon vivre et le Réseau Social de proximité, donc, nous vous demandons ce soir de préciser vos projets. Merci.

M. RIESTER : Ha, Monsieur THIERRY, révision du P. L. U, franchement, on en a parlé je ne sais combien de fois en conseil municipal, ce n'est pas nouveau, ou alors il va falloir réécouter le conseil municipal. Je l'ai dit depuis un certain temps, cela fait partie des projets de réviser le P. L. U, il y a beaucoup de projets qui sont menés à la ville de Coulommiers, et le moment venu, nous vous présenterons dans quel cadre, avec quel calendrier et avec quels objectifs nous voulons réviser le P. L. U., vous aurez l'occasion de nous entendre sur ce point là. Quant au réseau de proximité,

VILLE DE COULOMMIERS - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

effectivement, nous sommes en train de réfléchir à la mise en place d'un Réseau Social de proximité, c'est un peu de teasing, nous aurons l'occasion avant de le lancer officiellement, de vous présenter cela en commission, cela ne coûtera pas très cher à la commune, ce sera un formidable outil de lien social de proximité. Je fais aussi un peu de teasing, voyez. Merci, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous souhaite une bonne soirée, et je vous donne rendez-vous dans un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 05